

RÉGION  
**09**

# Côte-Nord

Plan régional de conservation des milieux humides  
et de leurs terres hautes adjacentes



Canards Illimités Canada  
LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION

LES MILIEUX HUMIDES

UNE **SOURCE** DE VIE



# **PLAN DE CONSERVATION**

**Portrait des milieux humides et de leurs terres hautes  
adjacentes de la région administrative de la Côte-Nord**

**2009**



**Analyse et rédaction :**

Pierre Dulude, biologiste, CIC

Jason Beaulieu, spécialiste en géomatique, CIC

**Géomatique et cartes :**

Sylvie Picard, technicienne en géomatique, CIC

Karine Boisvert, technicienne en géomatique, CIC

**Comité externe de lecture :**

Luc Bélanger, biologiste, EC/SCF

Jean Huot, biologiste, Université Laval

Marcel Laperle, biologiste

Michel Lepage, biologiste

Monique Poulin, prof. adj., dép. phytologie, FSAA, U. L.

Guy Pustelnik, directeur, EPTB-ÉPIDOR (France)

**Révision linguistique :**

Marie Blais, CIC

Préparé par Canards Illimités Canada, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) du Québec, Environnement Canada (SCF/EC), et Pêches et Océans Canada (MPO).

© **Canards Illimités Canada 2009**

ISBN 978-2-923725-12-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2009

**Citation recommandée :**

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2009. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Côte-Nord* [en ligne], [<http://www.canardsquebec.ca>], 89 p.

## **Le plan régional de conservation des milieux humides : UNE PRIORITÉ**

*Le plan régional de conservation est une démarche qui dresse un portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes et qui permet :*

- de répertorier et de localiser les milieux humides de plus de 1,0 hectare;
- répertorier et de caractériser les différents types de milieux humides;
- de fournir une base unique de connaissances et d'information sur les milieux humides et leur situation dans la région administrative;
- d'offrir un appui aux différents ministères, aux MRC et aux municipalités.

*Le plan régional de conservation comprend les éléments suivants :*

- un fichier numérique (shapefile) pour le traitement géomatique;
- un portrait visuel sous forme d'un diaporama interactif;
- une description détaillée sous forme de texte.

Les autorités municipales et les responsables des MRC peuvent obtenir tous les détails concernant les plans de conservation de leur région par l'entremise du Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

*Une démarche qui nous interpelle tous*

Canards Illimités Canada entend travailler de concert avec ses partenaires et tous les intervenants sur le terrain afin de mettre en œuvre une proposition de plan d'action et de mettre à jour régulièrement les plans régionaux, afin de favoriser la conservation des milieux humides.

### **Si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins.**

*Les milieux humides procurent de nombreux et précieux services à l'ensemble de la société :*

- ils filtrent et purifient les eaux de surface;
- ils agissent comme une éponge en réduisant l'érosion et les risques d'inondations;
- ils réapprovisionnent la nappe phréatique et les cours d'eau et atténuent, par le fait même, les effets des périodes de sécheresse, effets qui se feront davantage sentir avec le réchauffement du climat;
- ils offrent des sites extraordinaires pour des activités telles que l'observation d'oiseaux, la chasse, la pêche, le piégeage et d'autres loisirs qui génèrent une importante activité économique;
- ils constituent un patrimoine naturel et représentent des habitats primordiaux à conserver.

*Les conséquences de la perturbation cumulative des milieux humides :*

- contamination de l'eau
- inondations
- pertes d'usages, d'habitats et de biodiversité
- manque d'eau

Ils sont essentiels à notre qualité de vie; il faut les protéger afin d'assurer à tous un environnement sain et viable.

**Note :**

Les textes qui suivent visent à fournir une information plus complète que celle qui apparaît sur les diapositives de la présentation visuelle. Les textes présentent tout d'abord une analyse par grands ensembles de milieux humides. Par la suite, ils présentent une analyse par MRC puis par bassins versants, ou parties de ceux-ci, situés à l'intérieur des limites de la région administrative de la Côte-Nord. Ils ont été organisés de façon à permettre un découpage par territoire d'intérêt.

**Précision :**

Les portraits qui suivent sont basés principalement sur l'information relative aux milieux humides de plus de 1,0 hectare issue d'une cartographie élaborée à partir de données existantes et facilement disponibles. Aucune validation supplémentaire sur le terrain n'a été réalisée. D'une part, cette cartographie est imparfaite en raison des limites associées à la technique utilisée (photo-interprétation effectuée pour des cartes topographiques et non une cartographie dédiée aux milieux humides; amalgame de données d'échelles différentes (BDTQ 1 : 20 000; BNDT 1 : 50 000); milieux humides de 1,0 hectare et plus seulement; certains types de milieux humides, comme les marais littoraux en bord de lacs, ne sont pas toujours considérés dans la couche des milieux humides des données topographiques). D'autre part, la situation de certains milieux humides peut avoir changé depuis le moment où les prises de vue ayant servi à la photo-interprétation ont été effectuées. Enfin, les plaines inondables n'ont pas été systématiquement considérées en raison d'une information disponible encore fragmentaire.

À noter que l'évaluation des superficies de milieux humides peut varier d'une étude à l'autre selon les méthodes utilisées et leurs limites d'interprétation. Bien que l'information sur la superficie de milieux humides soit utile, notamment pour évaluer les pertes de milieux humides, l'attention devrait davantage porter sur la présence, sur l'importance et sur la situation régionale de ces milieux humides, ainsi que sur les biens et les services qu'ils fournissent.

Cette cartographie constitue un premier exercice d'intégration des données numériques disponibles et elle ne doit en aucun cas se substituer à un inventaire détaillé sur le terrain.

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>vi</b>
<b>Une démarche en partenariat</b> .....	<b>vii</b>
<b>Portrait général des milieux humides de la région administrative de la Côte-Nord</b> .....	<b>viii</b>
<b>1.0 Milieux humides par grands ensembles</b> .....	<b>1</b>
1.1 Rive nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (partie de la province naturelle située dans la région administrative de la Côte-Nord) .....	<b>1</b>
1.2 Île d'Anticosti .....	<b>7</b>
1.3 Plaine côtière.....	<b>9</b>
1.4 Laurentides centrales .....	<b>14</b>
1.5 Plateau de la Basse-Côte-Nord .....	<b>19</b>
1.6 Plateau central du Nord-du-Québec .....	<b>23</b>
1.7 Bassin de la <i>baie d'Ungava</i> .....	<b>26</b>
1.8 Hautes-terres de Mistassini .....	<b>28</b>
<b>2.0 Milieux humides par MRC</b> .....	<b>29</b>
2.9 MRC La Haute-Côte-Nord .....	<b>29</b>
2.10 MRC Manicouagan.....	<b>38</b>
2.11 MRC Sept-Rivières .....	<b>46</b>
2.12 MRC Minganie.....	<b>54</b>
2.13 Territoire de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord).....	<b>66</b>
2.14 MRC Caniapiscau.....	<b>72</b>
<b>3.0 Milieux humides par bassins versants</b> .....	<b>76</b>
3.15 Région hydrographique du <i>Saint-Laurent Nord-Est</i> .....	<b>76</b>
3.16 Île d'Anticosti (région hydrographique des <i>îles du golfe Saint-Laurent</i> ) .....	<b>82</b>
3.17 Région hydrographique des baies James et d'Hudson (partie située dans la région administrative de la Côte-Nord).....	<b>84</b>
3.18 Région hydrographique de la <i>baie d'Ungava</i> (partie située dans la région administrative de la Côte-Nord) .....	<b>87</b>

## **Remerciements**

CIC tient à remercier les nombreux employés et spécialistes des ministères partenaires (MRNF, MDDEP, EC/SCF, MPO, MAMR) et ceux des différents organismes régionaux ayant participé de près ou de loin au Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Côte-Nord, en acceptant aimablement de fournir et de valider l'information contenue dans le présent document.

### **Des remerciements particuliers sont adressés à :**

Michel Levasseur, biologiste, MDDEP

Marilou Tremblay, biologiste, MDDEP

François Barnard, technicien de la faune, MRNF

Daniel Dorais, technicien de la faune, MRNF

Stéphane Guérin, biologiste, MRNF

Johanne Labonté, biologiste, MRNF

Gaétan Laprise, technicien de la faune, MRNF

Danielle Morin, technicienne de la faune, MRNF

Mario St-Pierre, directeur, Dir. Aménagement et exploitation de la faune, MRNF

Hans-Frédéric Ellefsen, biologiste, MPO

Claude Tremblay, biologiste, MPO

Raymond Sarrazin, biologiste, EC/SCF

Mylène Bourque, biologiste, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Marie-Hélène Cloutier, biologiste, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Aurore Pérot, biologiste, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Marianne Bachand, étudiante graduée, Université Laval

## **Une démarche en partenariat**

Les milieux humides sont souvent perçus comme des superficies au mieux sans intérêt, au pire nuisibles. Ils sont parfois même considérés comme des « indésirables » entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Leur méconnaissance est à la source des problèmes de dégradation et de disparition qu'ils connaissent. Toutes les raisons sont bonnes pour faire disparaître une partie de milieu humide ici, ou en éliminer un là, par drainage ou remblayage. Petit à petit, on « gruge » de nombreux hectares de milieux humides jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'à certains endroits, d'importantes superficies ont été éliminées ou fortement dégradées, au point de ne plus pouvoir remplir leurs rôles multiples. Il s'ensuit même parfois des problèmes dont les conséquences peuvent s'avérer coûteuses. À certains endroits, au Canada et au Québec, on estime avoir perdu jusqu'à 70 % des milieux humides sous les pressions de développement de toutes natures. Dans certains secteurs, les milieux humides sont aujourd'hui particulièrement rares.

Face à cette situation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT), le Service canadien de la faune d'Environnement Canada (SCF/EC), et le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) se sont alliés à Canards Illimités Canada (CIC), afin d'assurer une meilleure conservation des milieux humides. Ces différents organismes se sont entendus pour développer en partenariat une vision concertée de la conservation des milieux humides, afin de préserver les importants biens et services que fournissent ces écosystèmes pour la collectivité.

Ce partenariat se traduit notamment par la réalisation de plans de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes pour chacune des dix-sept régions administratives du Québec. L'échelle des régions administratives a été choisie en raison de l'administration des lois, règlements et programmes gouvernementaux qui s'y fait (certificats d'autorisation, etc.) et des besoins exprimés par les services régionaux des principaux ministères. Les acteurs locaux sont également souvent organisés ou regroupés à l'échelle de la région administrative (CRÉ, CRE, organismes de bassin versant, agences de forêts privées, groupes de conservation, citoyens, etc.), ce qui devrait faciliter le travail de concertation en vue de la conservation des milieux humides. À terme, la démarche des plans régionaux permettra de couvrir l'ensemble du Québec.

## **Portrait général des milieux humides de la région administrative de la Côte-Nord**

La région administrative de la Côte-Nord se caractérise par quatre entités particulières : la rive nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, l'île d'Anticosti, la plaine côtière et l'immense arrière-pays forestier, qui comprend des parties des provinces naturelles des *Laurentides centrales*, du *plateau de la Basse-Côte-Nord* et du *plateau central du Nord-du-Québec*. Ce vaste territoire de l'arrière-pays au relief accidenté est généralement constitué de collines granitiques où la topographie et les dépôts de surface conditionnent la présence de milieux humides, principalement des tourbières et des marécages. On y trouve aussi de nombreuses vallées bien encaissées, généralement orientées dans un axe nord-sud.

La rive nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, avec ses eaux salées et froides (courant du Labrador), présente une côte tantôt rocheuse et escarpée, tantôt sablonneuse. On y trouve quelques marais salés d'importance, notamment pour plusieurs espèces d'oiseaux et de poissons, à des endroits protégés avec des dépôts fins. Plusieurs herbiers aquatiques de zostère marine y sont également répertoriés. On y rencontre de nombreuses îles favorables à la nidification d'oiseaux de mer. On note enfin la présence d'une formation rocheuse sédimentaire autour de Havre-Saint-Pierre (archipel de Mingan).

L'île d'Anticosti, une formation calcaire, se distingue à plusieurs titres du reste de la région administrative. Ses caractéristiques font qu'on y trouve plusieurs marais salés et prairies humides sur son pourtour, ainsi qu'une multitude de tourbières et quelques marais sur l'île. Les parois souvent rocheuses de l'île offrent des conditions favorables pour de nombreux oiseaux coloniaux.

Enfin, l'un des éléments les plus typiques de la Côte-Nord est l'étroite plaine côtière, caractérisée par la présence de vastes tourbières. Si dans sa portion ouest, jusqu'à la péninsule de Manicouagan, les tourbières s'apparentent davantage à celles que l'on retrouve dans les basses-terres du Saint-Laurent, à l'est de la rivière Moisie le climat maritime humide et les dépôts de surface (sable) possédant une couche indurée ou « cimentée » s'allient pour favoriser l'accumulation de tourbe et la formation de ces immenses tourbières à mares.

La région de la Côte-Nord se distingue aussi par la présence d'une multitude de rivières, souvent fréquentées par le saumon atlantique, qui se jettent dans le Saint-Laurent et dont les bassins versants sont généralement plutôt étroits et orientés nord-sud. Les parties nord-ouest et nord de la région administrative drainent respectivement les eaux vers la Grande Rivière (détournement des eaux de la tête de la rivière Caniapiscau), qui se jette dans la baie James, et les rivières Caniapiscau (principal affluent du fleuve Koksoak) et George, qui coulent du sud vers le nord pour se jeter dans la baie d'Ungava.

## **Quelques caractéristiques et statistiques sur les milieux humides de la Côte-Nord**

vaste région administrative couvrant plus de 375 000 km<sup>2</sup> de superficie sur la rive nord du Saint-Laurent (comprenant la partie de l'estuaire et du golfe, ainsi que la partie nord de la région faisant actuellement partie du Labrador [dont la limite non définitive tracée par le Conseil privé en 1927 n'est pas reconnue par le Québec], retenue pour la présente analyse en raison de l'ajustement aux limites des bassins versants);

- région touchant à cinq provinces naturelles :
  - o une partie de *l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (X), comprenant *l'île d'Anticosti* : eau salée alimentée par le courant froid du Labrador; bordure de la côte constituée principalement d'affleurements rocheux, dont de nombreuses petites îles, et de dépôts de sable; île d'Anticosti, constituée de calcaire argileux et fossilifère et présentant un réseau karstique (formation calcaire dans laquelle se forment de petits cours d'eau souterrains), atteignant 300 mètres d'altitude en son centre;
  - o la partie est des *Laurentides centrales* (D), qui couvre la portion sud-ouest de la région administrative (près de 30 % de sa superficie), jusqu'à la rivière Moisie, et comprenant une partie du fjord de la rivière Saguenay; le relief de cette province est relativement accidenté et l'altitude y croît dans un gradient sud-nord pour atteindre les 1 000 m à certains endroits (monts Groulx); la topographie y conditionne également la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et de cours d'eau); on y trouve de multiples lacs, dont certains lacs (Walker) et réservoirs (Sainte-Anne, Manicouagan, Manic-3, Manic-2, Petit Manicouagan, Outardes-4) de grande superficie; nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
  - o le *plateau de la Basse-Côte-Nord* (E), qui occupe toute la partie est de la région administrative, couvrant 35 % de sa superficie; socle rocheux granitique expliquant une faible minéralisation des eaux dans la partie ouest de cette province naturelle; la partie ouest de cette province présente un relief plus accidenté (buttes et basses collines), sous forme de deux plateaux, dont le plus élevé oscille entre 550 et 800 m d'altitude; certains sommets dépassent les 1 000 m d'altitude au nord du lac Magpie; présence de quelques lacs de grande superficie (lacs Magpie, Fleur-de-May, Musquaro) dans la partie est de cette province naturelle qui présente un relief général relativement moins accidenté et de plus faible altitude; socle rocheux de cette partie composé de roches sédimentaires, volcaniques et métamorphiques; province naturelle

- présentant une importante plaine littorale en bordure du Saint-Laurent, à l'ouest de Natashquan; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
- o une partie du plateau central du Nord-du-Québec (I), occupant un peu plus de 10 % de la région administrative au nord-ouest du territoire; paysage de buttes et de basses collines; territoire granitique présentant une altitude moyenne de près de 600 m; présence du réservoir hydroélectrique Caniapiscau, une immense réserve d'eau douce ( $\pm 4\ 300\ \text{km}^2$  au total); territoire drainant les eaux vers la baie James via la Grande Rivière;
  - o une partie du bassin de l'Ungava (K) se présentant comme une mince bande de buttes et de basses collines au nord de la région administrative; altitude moyenne oscillant entre 500 et 600 m; territoire drainant les eaux vers la baie d'Ungava (rivière George dans la partie est; rivière Koksoak dans la partie ouest);
- région administrative caractérisée par une longue côte diversifiée (plaine basse et sablonneuse, côte rocheuse escarpée, îles, baies encaissées) au bord du Saint-Laurent et dans la pointe sud-ouest du territoire par la présence d'une portion du majestueux fjord de la rivière Saguenay, aux parois rocheuses escarpées; présence d'une plaine littorale ou côtière relativement étroite sur laquelle se trouve la majorité de la population humaine de la région administrative (Sept-Îles, Baie-Comeau, Forestville, Port-Cartier, Havre-Saint-Pierre);
  - présence de huit communautés autochtones Innues (Montagnais) en bordure du Saint-Laurent (Essipit, Pessamit, Uashat, Maliotenam, Mingan, Natashquan, La Romaine et Pakuashipi) et d'une (Matimekossh-Lac-John) à proximité de Schefferville dans le nord de la région; présence d'une communauté Naskapie (Kawawachikamach) au nord de la région, à proximité de la ville minière de Schefferville;
  - région possédant 1 087 789 ha de milieux humides non classifiés (principalement des tourbières, des marécages arborescents à éricacées ou aulnaies, des étangs de castors, des marais littoraux); concentrations exceptionnelles de tourbières à mares dans la plaine côtière;
  - les milieux humides occupent globalement 2,9 % de la superficie de la région administrative de la Côte-Nord;
  - présence de quelques marais salés d'importance en bordure de la côte : Pointe-aux-Outardes, baie de Sept-Îles, baie de Mille-Vaches; présence de plusieurs zosteraies le long de la côte (autour de la péninsule de Manicouagan, baie de Sept-Îles, embouchure de la rivière Romaine, Havre Bluff);
  - milieux humides situés sur la plaine côtière subissant plusieurs pressions de développement; plusieurs marais salés et portions de la côte pouvant être touchés par les changements climatiques (rehaussement du niveau de la mer et diminution du couvert protecteur de glace).

## **1.0 MILIEUX HUMIDES PAR GRANDS ENSEMBLES**

*N.B. : Aux fins de la présente analyse, le territoire a été divisé en grands ensembles de milieux humides présentant les mêmes caractéristiques et faisant l'objet de pressions de perturbations spécifiques. De plus, les superficies en milieux humides ont été déterminées à partir des informations numériques utilisées en géomatique. Il se peut donc que certains milieux humides, comme certains marais situés en bordure du Saint-Laurent ou dans le fond de certaines baies, soient séparés en deux en raison du passage d'une limite virtuelle d'un grand ensemble. Il faut donc se rappeler que ce n'est pas la superficie exacte de milieux humides qui importe, mais bien leur situation et leur conservation.*

### **1.1 Rive nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (partie de la province naturelle située dans la région administrative de la Côte-Nord)**

#### **Caractéristiques**

##### *Territoire*

- grand ensemble correspondant à la province naturelle du même nom, mais excluant l'île d'Anticosti (considérée dans la présente analyse comme un grand ensemble);
- grand ensemble couvrant 79 303 km<sup>2</sup> de superficie, soit 21,1 % de la région administrative (excluant l'île d'Anticosti); eau salée; fonds situés au pied de la côte constitués généralement de substrats rocheux ou meubles (sable, gravier); grande fragilité de la côte face aux phénomènes d'érosion, là où les dépôts meubles dominent, dans bien des cas près des embouchures de grandes rivières;
- présence de nombreuses îles et îlots favorables à l'établissement de colonies d'oiseaux (ex. : hérons, sternes, eider à duvet, goélands);
- présence de formations calcaires, dont certaines appelées cuestras en raison de leur forme particulière, autour de Havre-Saint-Pierre (archipel de Mingan), de La Romaine et de Blanc-Sablon.

##### *Milieux humides*

- présence de 11 049 ha de milieux humides (1 % des milieux humides de la Côte-Nord), constitués principalement d'herbiers aquatiques (zosteraies), d'eau peu profonde et de marais salés;
- marais salés situés sur des sites de dépôts fins protégés des vents du large [ex. : baie de Mille-Vaches (près de 300 ha; devant Longue-Rive); Portneuf-sur-Mer; Colombier (Îlets à Jérémie : plus de 120 ha); embouchures des rivières Betsiamites et aux Outardes (près de 600 ha); baie des Sept-Îles; baie Nickerson (à l'est de Havre-Saint-Pierre)]; marais salés de plus de 120 ha de superficie chacun dans les baies de Saint-Augustin,

Washicoutai et Gethsemanie (La Romaine); autres marais salés à baie des Rochers, baie Coacoachou, Kégasha, Aguanish, Baie-Johan-Beetz;

- tout au long de la côte : abondance d'herbiers aquatiques de zostère marine, une plante aquatique d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant; concentrations particulières notamment autour de la péninsule de Manicouagan, au Havre-Saint-Pierre, dans la baie des Sept-Îles, à l'embouchure de la rivière Romaine, à l'embouchure de la rivière Petit Mécatina; présence également de concentrations de Fucus sur les barres rocheuses côtières;
- herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe, tourteau, crangons ou crevettes, mysis) et le zooplancton;
- certaines îles de l'archipel de Mingan possèdent des tourbières de type fen;
- milieux humides couvrant à peine 0,1 % de ce grand ensemble;
- marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour de nombreux oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction ou encore comme habitat hivernal; habitats essentiels également pour plusieurs espèces de poissons, crustacés et mollusques.

#### *Faune, flore*

- présence de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement ou sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, maquereau, lançon, éperlan arc-en-ciel (exploitation hivernale à l'embouchure de certaines rivières : Laval, Portneuf, Manicouagan et rivière des Rapides, à Sept-Îles), lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, mye commune, buccin, pétoncle, homard, crevette, crabe), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde;
- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique, alose savoureuse, esturgeon noir, morue franche;
- présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans certaines rivières et certains ruisseaux le long de la côte (ex. : rivières Laval, Portneuf, Outardes et Sainte-Marguerite, près de Sept-Îles; quelques ruisseaux dans la baie des Sept-Îles); la population de la Haute-Côte-Nord constituerait une population distincte génétiquement (source : MRNF);

- présence de plusieurs plages de gravier ou de sable où vient se reproduire le capelan : Pointe des Fortin (Portneuf-sur-Mer); Pointe-à-Michel (Colombier), Pointe-aux-Anglais (plage de sable); Gallix; secteur des plages à Sept-Îles; Rivière-au-Tonnerre; rivière Romaine; Aguanish; Chevery; Blanc-Sablon;
- plusieurs zones d'eau peu profonde et de battures importantes pour la production et l'exploitation de plusieurs mollusques (mye commune, moule bleue);
- importance primordiale du milieu côtier pour de multiples espèces d'oiseaux nichant en colonies (mouette tridactyle, grand héron, cormorans, goélands, alcidés, sternes, océanite à cul-blanc);
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout au long de la côte, en particulier à l'ouest de Natashquan; présence de nombreuses colonies d'oiseaux (eider à duvet, goélands, sternes, guillemot, mouettes, petit pingouin, macareux, etc.) sur plusieurs falaises, îles et îlots; présence de neuf refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) protégeant les colonies d'oiseaux marins, en particulier à l'est de Havre-Saint-Pierre; île du Corossol, en face de Sept-Îles, possédant le statut de refuge d'oiseaux migrateurs (ROM);
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN), région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) : eider à duvet (plusieurs colonies sur les îles et îlots tout au long de la côte), mouette tridactyle, petit pingouin, guillemot à miroir, arlequin plongeur (Natashquan, rivière Olomane et rivière Saint-Augustin), bruant de Nelson (baie des Sept-Îles), râle jaune (baie des Sept-Îles, marais de Pointe-aux-Outardes), bernache du Canada, bernache cravant (une espèce se nourrissant de zostère marine), garrot d'Islande (en migration et en hiver), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), bihoreau gris, macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, sterne caspienne (île à la Brume), macareux moine (surtout à partir de l'archipel de Mingan et sur la Basse-Côte-Nord), plongeon catmarin (péninsule Manicouagan, archipel de Mingan, Basse-Côte-Nord), pygargue à tête blanche, hibou des marais (plusieurs sites tout au long de la côte), pluvier siffleur (rivière Moisie, Natashquan, Chevery), grand cormoran (Basse-Côte-Nord), océanite à cul-blanc (île du Corossol, baie des Loups);
- zone de mue estivale de mâles d'eider à duvet sur toute la côte;
- présence de quelques habitats réglementés du rat musqué (baie de Mille-Vaches, embouchure de la rivière aux Outardes);
- importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins: phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu (en situation précaire), rorqual commun, petit rorqual, rorqual à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce préoccupante), béluga (espèce menacée) et, occasionnellement, l'épau-

lard et le cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout au long de la côte;

- présence occasionnelle de la tortue luth, une espèce marine en situation précaire;
- présence du Parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan et du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, sous gestion mixte (Canada-Québec), qui protègent certains milieux humides sur leur territoire; présence du Parc national du Saguenay en bordure de la rivière Saguenay, comprenant la baie de la rivière Sainte-Marguerite;
- Refuge faunique de l'Île-Laval protégeant les colonies d'oiseaux y vivant;
- projet de parc régional de l'Archipel-des-Sept-Îles;
- présence de quelques zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Tadoussac, Banc-de-Portneuf, Baie-Comeau, baie des Sept-Îles, Îles-aux-Perroquets, Île-à-Calculot;
- deux projets de zones de protection marine (ZPM) : Manicouagan et Estuaire du Saint-Laurent (entre l'embouchure du Saguenay et Betsiamites);
- mesures de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées en partenariat par CIC : baie des Bacon, baie de Mille-Vaches, Pointe-à-Boisvert.

## **Pressions**

- changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver; augmentation probable de la récurrence des vents de tempête venant de l'est;
- érosion de la côte à plusieurs endroits (rives de Longue-Rive, barre de sable de Portneuf, péninsule de Manicouagan, rives du côté de Ragueneau, les plages dans le secteur de Sept-Îles) et phénomènes associés de déposition à l'embouchure de certaines rivières ou dans certaines baies (rivière aux Outardes);
- navigation commerciale (toute la côte et autour de l'île d'Anticosti) à risque pour un déversement majeur d'hydrocarbures ou pour l'introduction d'espèces envahissantes;
- activités portuaires et industrielles (Tadoussac, Forestville, Godbout, Les Escoumins, Sept-Îles, Baie-Comeau, Havre-Saint-Pierre);
- urbanisation; développement résidentiel et de la villégiature, entraînant souvent l'aménagement artificiel des rives (empierrement, murs de soutènement, déboisement, travaux de remblai);

- remblayage dans certains marais salés : batture des Bergeronnes, baie de Laval, îlets Jérémie, baie des Sept-Îles; projet de prolongement de la route 138 sur la Basse-Côte-Nord;
- développements hydroélectriques qui ont déjà modifié (ex. : rivières aux Outardes et Manicouagan) ou qui risquent de modifier les habitats de rivières (rivières Romaine, Magpie, Franquelin, Sheldrake et Petit Mécatina) et de la côte;
- rejets locaux d'eaux usées domestiques (ex. : batture de Portneuf-sur-Mer, baie de Laval), industrielles et municipales (ex. : Chute-aux-Outardes; les eaux de surverse sporadiques de la plupart des municipalités);
- exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins;
- dégradation de la végétation arborescente sur certaines îles en raison de l'abondance de cormorans à aigrettes;
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides (estuaire de la rivière Betsiamites, marais de la Pointe-aux-Outardes, embouchure de la rivière Brochu dans la baie des Sept-Îles);
- dérangement de certaines colonies d'oiseaux, notamment de sternes pierregarin (ex. : colonie de la rivière Brochu dans la baie des Sept-Îles);
- prolifération de certaines espèces végétales envahissantes, comme le phragmite, dans certains milieux humides (Longue-Rive).

## **Conséquences**

- dégradation et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population; perte des biens et services fournis par les milieux humides;
- forte érosion de la côte (exemples : Godbout, Sept-Îles, Pointe-aux-Outardes, Rague-neau, Longue-Rive) nécessitant des protections lourdes (empierrement), notamment pour protéger les résidences et, à certains endroits, la route 138; érosion touchant par endroits des zones de marais;
- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans l'estuaire ou le golfe du Saint-Laurent;
- présence de sédiments contaminés (origine industrielle) dans la baie des Anglais et la baie des Écorces;

- dégradation de la qualité d'habitat de nidification des eiders à duvet et de grands hérons sur certaines îles en raison de l'impact des colonies de cormorans à aigrettes sur la végétation (ex. : archipel de Ragueneau);
- augmentation de la prédation et diminution des effectifs de la sterne pierregarin et autres espèces dans certaines colonies d'oiseaux, dues au dérangement humain;
- dégradation de l'habitat du poisson par l'artificialisation des berges;
- fermeture de sites coquillers.

## **1.2 Île d'Anticosti**

### **Caractéristiques**

#### *Territoire*

- grand ensemble compris à l'intérieur de la province naturelle de *l'estuaire et du golfe Saint-Laurent (X)* et couvrant 7 858 km<sup>2</sup> de superficie, soit 2 % de la région administrative;
- territoire constitué de calcaires argileux et fossilifères et présentant un réseau karstique unique au Québec; territoire atteignant 300 mètres d'altitude en son centre; roches sédimentaires favorables à des eaux limpides et minéralisées.

#### *Milieux humides*

- milieux humides (non classifiés) couvrant 90 078 ha de superficie, soit 8,3 % des milieux humides de la région administrative de la Côte-Nord;
- milieux humides représentant 11,5 % de la superficie de l'île; milieux humides en apparence largement dominés par les tourbières (influence du climat maritime), en particulier dans la partie est de l'île; aussi de l'eau peu profonde, des marais littoraux et des marais salés;
- marais productifs pour plusieurs espèces de sauvagine (canard noir, sarcelle d'hiver, bernache du Canada).

#### *Faune, flore*

- territoire aux eaux cristallines et froides et particulièrement favorables aux salmonidés : saumon atlantique (25 rivières et ruisseaux), omble de fontaine (particulièrement dans sa forme anadrome); importance de cette activité réputée de pêche dans l'économie de l'île;
- présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
- présence d'éperlan arc-en-ciel dans certaines rivières de l'île;
- présence de plusieurs plages de gravier où vient se reproduire le capelan (plus d'une vingtaine de sites répertoriés sur le côté nord de l'île d'Anticosti, dont : anse Castor, anse de l'Indien, rivière Patate, baie de la Tour);
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout autour de l'île; présence de nombreuses colonies d'oiseaux [fou de Bassan (falaise aux Goélands), mouette tridactyle, cormoran à aigrettes, grand cormoran, guillemot à miroir, macareux moine, petit pingouin, sterne pierregarin] sur plusieurs falaises, en particulier sur la face nord-est de l'île;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) (région de conservation

des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* [RCO-8]) : pygargue à tête blanche, mouette tridactyle, grand cormoran, petit pingouin, guillemot à miroir, arlequin plongeur (notamment à la Pointe Sud-Ouest), bernache du Canada, bernache cravant (une espèce se nourrissant en migration de zostère marine), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, macareux moine;

- présence de nombreuses échoueries de phoques (phoque commun, phoque gris) à plusieurs endroits autour de l'île;
- présence d'une zone importante (20 000 à 30 000 individus) de mue de mâles d'eider à duvet au sud de l'île d'Anticosti;
- présence de quelques aires protégées comprenant certains milieux humides sur leur territoire : parc national d'Anticosti; réserves écologiques du Grand-Lac-Salé (au sud de l'île) et de la Pointe-Heath (pointe est de l'île).

### Pressions

- changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
- navigation commerciale (tout autour de l'île);
- exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins; exploration gazière et pétrolière sur l'île;
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides.

### Conséquences

- dégradation et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides; perte des biens et services qu'ils fournissent;
- risque relativement élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- érosion de la côte dont le transport des matériaux par la mer peut entraîner temporairement l'impossibilité pour les saumons et les truites de mer d'accéder aux cours d'eau (ex. : rivière Jupiter).

### **1.3 Plaine côtière**

*N. B. Grand ensemble de milieux humides constitué uniquement aux fins de la présente analyse en raison des caractéristiques particulières de ce territoire.*

#### **Caractéristiques**

##### *Territoire*

- grand ensemble couvrant un peu plus de 16 000 km<sup>2</sup>, soit 4,3 % de la région administrative de la Côte-Nord, et est constitué de deux parties :
  - la partie ouest (2 662 km<sup>2</sup>), qui couvre de Grandes-Bergeronnes à Baie-Comeau, où elle est interrompue par une côte rocheuse escarpée, puis de Pointe-des-Monts jusqu'à l'embouchure de la rivière Moisie; cette plaine, dont l'altitude moyenne est inférieure à 100 m, s'étend de la rive du Saint-Laurent jusqu'au contrefort des Laurentides centrales;
  - la partie est (13 340 km<sup>2</sup>), qui s'étend de l'embouchure de la rivière Moisie jusqu'à Blanc-Sablon; son altitude moyenne est aussi inférieure à 100 m; partie à l'est de Natashquan offrant une côte et un paysage plus rocheux; plaine s'étalant de la rive du Saint-Laurent jusqu'au contrefort des Laurentides;
- territoire au relief relativement peu accidenté;
- dominance de dépôts glaciaires fins (sable, gravier) avec de nombreux affleurements rocheux; secteurs où le roc domine;
- présence fréquente (surtout à l'est de la rivière Moisie) d'une couche indurée (ferrugineuse) imperméable en surface des dépôts de sable (deltas de sable granitique et relativement acide des grandes rivières) et d'un fonds d'argile, lui aussi imperméable, qui créent des conditions propices à la formation de tourbières par paludification (influence d'un climat humide et froid); dépôts particulièrement vulnérables aux phénomènes d'érosion et de glissements de terrain quand la couche indurée perd ses propriétés à la suite des activités anthropiques, comme la construction de routes, et que l'eau réussit à s'infiltrer jusqu'à la couche d'argile (ex. : rivière Moisie);
- paysage de plaine sur lequel se trouve la grande majorité de la population humaine de la Côte-Nord, généralement en bordure de la côte; quelques villes industrielles d'importance : Sept-Îles, Baie-Comeau, Forestville, Port-Cartier, Havre-Saint-Pierre;
- présence de huit communautés autochtones Innues (Montagnais) : Essipit, Pessamit, Uashat, Malioténam, Mingan, Natashquan, La Romaine, Pakuashipi;

- paysage majoritairement forestier; domaine de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses, avec un paysage de toundra forestière dans sa partie à l'est de La Romaine;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) près de l'embouchure de plusieurs cours d'eau;
- territoire couvert par de multiples bassins hydrographiques de la région hydrographique *Saint-Laurent Nord-Est*, s'écoulant tous vers l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent;
- territoire constitué d'une mosaïque de terres privées et publiques; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

#### *Milieux humides*

- grand ensemble possédant 190 235 ha de milieux humides (17,5 % des milieux humides de la Côte-Nord) répartis comme suit : 29 918 ha dans la partie ouest et 160 317 ha dans la partie est, soit respectivement 2,8 % et 14,7 % des milieux humides de la Côte-Nord;
- milieux humides majoritairement non classifiés mais constitués surtout de tourbières souvent organisées en vastes complexes (péninsule de Manicouagan, Port-Cartier, Sept-Îles, secteur de Havre-Saint-Pierre, secteur de Natashquan); quelques tourbières de type fen, particulièrement dans le secteur de Havre-Saint-Pierre; quelques marais qui sont en fait le prolongement de marais salés côtiers répertoriés dans le grand ensemble de la Rive nord de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent;
- tourbières de la partie ouest apparentées davantage aux tourbières des basses-terres du Saint-Laurent; tourbières à mares de la partie est, influencées par les dépôts sableux avec une couche indurée (ferrugineuse) imperméable et par le climat maritime humide et froid, particulières et tout à fait caractéristiques à la Côte-Nord (dominance de bogs non structurés); certaines des tourbières les plus à l'est (à partir de Natashquan) sont influencées par le froid, comme les tourbières du Nord-du-Québec (pergélisol);
- milieux humides couvrant 11,9 % de la superficie de ce grand ensemble, les deux parties confondues;
- quelques rivières sinueuses avec d'intéressants complexes de milieux humides : rivière Saint-Jean;

- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (ex. : bernache du Canada, canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier, sarcelle d'hiver) et à l'herpétofaune (batraciens);
- tourbières étant à l'origine du développement de la cueillette de petits fruits, dont la chicoutai.

#### *Faune, flore*

- présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
- présence dans les plans d'eau de certaines tourbières (Pointe-Lebel) de l'ombre de vase, une espèce de poisson à la limite nord de son aire de répartition;
- quelques espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : plusieurs rivières possédant des populations anadromes (qui effectuent leur croissance en eau salée, mais qui viennent se reproduire en eau douce); souvent en populations allopatriques, soit comme seule espèce de poisson présente;
  - saumon atlantique : espèce présente dans plus de 53 rivières sur toute la côte;
  - éperlan arc-en-ciel : populations venant se reproduire dans plusieurs rivières (Laval, Portneuf, Outardes, Sainte-Marguerite, Hall, du Poste, aux Foins et ruisseaux [Boisjoli]);
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socioéconomiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- projets de parcs nationaux : Région de Harrington Harbour; Natashquan-Aguanus-Kenamu;
- grand ensemble situé à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande, bernache du Canada (péninsule de Manicouagan), plongeon huard, plongeon catmarin, bécasse d'Amérique, bécassine de Wilson, grand héron, bihoreau gris, busard Saint-Martin, hibou des marais, canard noir, butor d'Amérique et pygargue à tête blanche;
- activités de conservation réalisées en partenariat par CI aux sites suivants : Pointe-aux-Outardes, Pointe Lebel, zec Côte-Nord (Forestville), rivière Amédée (Baie-Comeau) et tourbière de Sept-Îles (plaine Checkley).

## **Pressions**

- développement urbain (plusieurs villes et villages situés à proximité de la côte et des milieux humides) et industriel (Sept-Îles); implantation d'aéroports (Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Natashquan);
- développement du réseau routier;
- exploitation de la tourbe dans plusieurs tourbières, en particulier dans la partie ouest de la plaine côtière (péninsule de Manicouagan, Longue-Rive, Les Escoumins, Port-Cartier, Sept-Îles);
- développement agricole (aboiteaux de la Pointe-à-Boisvert et péninsule de Manicouagan);
- développement de la production de petits fruits, comme les canneberges (Ragueneau) et les bleuets, qui peuvent affecter certaines tourbières ou certaines terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- développement de la villégiature sur certains plans d'eau, ce qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- exploitation et voirie forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières (exemples : rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons, Magpie);
- acidification des eaux dans certains secteurs en raison des polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;
- circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans plusieurs tourbières (péninsule de Manicouagan, complexes de tourbières du secteur de Havre-Saint-Pierre) et autres milieux humides.

## **Conséquences**

- dégradation, fragmentation et perte de milieux humides, en particulier des tourbières exploitées; perte des biens et services qu'ils fournissent;
- perte de certains milieux humides par remblayage et artificialisation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- libre circulation des poissons limitée par certains barrages, chutes et rapides et par certaines traverses de cours d'eau non conformes aux normes;
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits.

## **1.4 Laurentides centrales**

### **Caractéristiques**

#### *Territoire*

- grand ensemble occupant la partie sud-ouest de la région administrative de la Côte-Nord, jusqu'à la rivière Moisie, et couvrant 109 410 km<sup>2</sup>, soit 29,1 % de sa superficie;
- territoire comprenant une partie du fjord de la rivière Saguenay, aux parois rocheuses escarpées et formant un paysage spectaculaire;
- altitude croissante dans un gradient sud-nord pour atteindre plus de 600 m en moyenne et les 1 000 m à certains endroits (1 104 m au mont Veyner dans les monts Groulx);
- territoire au relief plutôt accidenté prenant la forme d'un grand plateau fortement disséqué avec quelques massifs plus importants : monts Groulx; territoire dominé par les basses collines; la topographie y conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et de cours d'eau);
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- territoire aux nombreux bassins versants coulant du nord au sud; certaines rivières fortement exploitées pour leur potentiel hydroélectrique : rivières Manicouagan, aux Outardes, Betsiamites, Sainte-Marguerite;
- présence de multiples lacs, dont certains (ex. : lacs Sainte-Anne, Walker, Petit Manicouagan; réservoirs Manicouagan, Manic-3, Manic-2, Outardes-4) de grande superficie; nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
- eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'importante accumulation de tourbe, notamment dans les nombreuses tourbières;
- paysage essentiellement forestier; domaine de la forêt résineuse, avec la sapinière à bouleau jaune dans l'extrême sud du territoire, puis la sapinière à bouleau blanc et, sur la majeure partie de ce grand ensemble, la pessière à mousses;
- présence de barrages sur plusieurs lacs (ex. : lacs Sainte-Anne, Manicouagan, Pipmoucan) aménagés à des fins de production hydroélectrique ou de drave;
- présence de nombreux plans d'eau;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes sur les cours d'eau (constituant souvent des obstacles infranchissables pour certaines espèces de poissons);

- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

### *Milieux humides*

- grand ensemble possédant 172 281 ha de milieux humides (15,8 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés, mais étant probablement constitués en majorité de marécages et de tourbières de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau, ou encore à des tourbières boisées;
- quelques rivières sinueuses avec d'intéressants complexes de milieux humides : rivières Sault aux Cochons, Laval, Magpie Ouest et aux Sauterelles (tête du bassin versant de la rivière Romaine);
- milieux humides couvrant 1,6 % de la superficie de ce grand ensemble;
- présence de marais salés à l'embouchure certaines rivières :
  - MRC Haute-Côte-Nord : Sainte-Marguerite (Saguenay), ainsi qu'à l'embouchure des rivières Petites Bergeronnes et Grandes Bergeronnes, Portneuf, baie de Mille Vaches;
  - MRC Manicouagan : Betsiamites, Pointe-aux-Outardes;
  - MRC de Sept-Rivières : baie des Homards, baie des Sept-Îles;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier) et à l'herpétofaune (batraciens);
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière.

### *Faune, flore*

- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières, y compris la Sainte-Marguerite, qui se jette dans la rivière Saguenay); omble chevalier oquassa (dans quelques lacs);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :

- omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en situation d'allopatrie (seule espèce de poisson présente);
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans les rivières Sainte-Marguerite (dans le Saguenay), Laval et Trinité, où l'activité de pêche est organisée; pêche sportive effectuée également le long des parois du fjord du Saguenay;
  - saumon atlantique : rivières Sainte-Marguerite (Saguenay), des Escoumins, aux Anglais, Laval, du Calumet, Trinité, Petite-Trinité, Franquelin, Betsiamites (Bersimis), Mistassini, Godbout, aux Rochers (réintroduction, car la rivière était autrefois accessible seulement jusqu'à la première chute infranchissable à la limite amont de l'estuaire), Pentecôte (partie aval), Moisie;
  - ouananiche : bassins versants des rivières aux Outardes, Manicouagan et Godbout;
  - touladi : dans plusieurs des grands bassins versants (rivières Sault aux Cochons, Betsiamites, aux Outardes, Manicouagan, Moisie), en particulier dans les grands lacs et réservoirs; pratiquement la principale espèce exploitée sportivement dans le secteur de Fermont;
  - grand brochet : présence occasionnelle dans les grands bassins versants, en particulier dans les réservoirs;
  - certaines de ces espèces dépendent des milieux humides à un moment ou l'autre de leur cycle de vie;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socioéconomiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
  - présence de plusieurs territoires fauniques : une réserve faunique (Port-Cartier–Sept-Îles); plusieurs zones d'exploitation contrôlée (sept zecs-faune : Nordique, Iberville, Varin, Labrieville, Forestville, Trinité et Matimek; et cinq zecs-saumon : Rivière-des-Escoumins, Rivière-Laval, Rivière-de-la-Trinité, Rivières-Godbout-et-Mistassini, Rivière-Moisie); et plusieurs pourvoiries à droits exclusifs, en particulier dans le secteur sud-ouest du territoire;
  - présence d'une réserve mondiale de la biosphère (UNESCO) : Manicouagan-Uapishka, qui s'étend du bord du Saint-Laurent jusqu'au nord du réservoir Manicouagan, comprenant l'île René-Levasseur et les monts Groulx;
  - présence du Parc national du Saguenay en bordure de la rivière Saguenay, comprenant la baie de la rivière Sainte-Marguerite;

- réserves de biodiversité projetées : vallée de la rivière Godbout, rivière de la Racine de Bouleau, Paul-Provencher, monts Groulx; lac Pasteur; lac Berté; lac Gensart; île René-Levasseur;
- projet de réserve aquatique sur la rivière Moisie;
- grand ensemble situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande (niche souvent autour de lacs sans poissons; concentrations particulières au nord de Sept-Îles, au sud-est du réservoir Manicouagan et à l'est du lac Sainte-Anne), plongeon huard, butor d'Amérique (partie sud du territoire); macreuse à front blanc (nidification surtout dans la partie nord du territoire).

### Pressions

- exploitation forestière (récolte, réseau routier);
- acidification des eaux dans certains secteurs en raison des polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés d'une faible capacité tampon;
- développement intensif de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières (ex. : rivières Portneuf, Sault aux Cochons, Manicouagan, Outardes, Sainte-Marguerite, Toulnostouc; autres projets en cours d'étude : rivière Franquelin);
- exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- réseau routier, y compris les routes menant à Fermont et autour de la ville;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses (ponceaux) de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- exploration minière (fer et titane), en particulier dans le secteur du réservoir Manicouagan; exploitation minière (mines de fer de Fermont et de Gagnon [actuellement fermée]), parcs de résidus (dans certains cas, les résidus sont déposés dans des lacs), transformation du minerai (Sept-Îles, Port-Cartier); parcs de résidus miniers orphelins;

- dégradation de certains vieux barrages qui n'arrivent plus à maintenir un niveau d'eau relativement constant, ce qui peut entraîner de l'érosion de berges dans le bassin de retenue et ainsi affecter certaines zones humides et l'habitat du poisson;
- circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans certains milieux humides, dont certaines tourbières;
- marnage dans certains réservoirs hydroélectriques abritant du touladi.

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) de milieux humides et perte des biens et services qu'ils fournissent;
- perte de certains milieux humides par remblayage et artificialisation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- libre circulation des poissons limitée par de nombreux barrages et traverses de cours d'eau non conformes;
- acidification des eaux dans certains secteurs;
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits (ex. : acidification, colmatage des frayères par les apports de sédiments fins, introduction d'espèces compétitrices) et impacts possibles sur la reproduction de certaines espèces, en particulier les salmonidés;
- difficulté de reproduction pour le touladi dans certains réservoirs (Pipmuacan, Manicouagan, Outardes-4).

## **1.5 Plateau de la Basse-Côte-Nord**

*Note : La partie nord de la région, actuellement comprise dans le Labrador (limite non définitive du Conseil privé de 1927, non reconnue par le Québec), est incluse dans ce grand ensemble en raison de l'ajustement aux limites des bassins versants.*

### **Caractéristiques**

#### *Territoire*

- grand ensemble occupant la partie est de la région administrative de la Côte-Nord, à partir de la rivière Moisie, et couvrant 118 104 km<sup>2</sup>, soit 31,4 % de sa superficie;
- socle rocheux composé de roches sédimentaires (quartzite), volcaniques (basalte) et métamorphiques (amphibolite) dans sa partie est (plateau du Petit Mécatina);
- nature granitique du substrat rocheux de la partie ouest expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de la tourbe accumulée, notamment dans les nombreuses tourbières;
- territoire se présentant sous forme de deux plateaux dont le plus élevé oscille entre 550 et 800 m d'altitude; certains sommets dépassant les 1 000 m d'altitude au nord du lac Magpie; la partie ouest de cette province naturelle présente un relief plus accidenté (buttes et basses collines);
- nombreux affleurements rocheux; croûte terrestre présentant d'innombrables plissements, en particulier dans la partie à l'est de Havre-Saint-Pierre; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées; grande enclave de sols organiques entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan (bassins versants des rivières Watshishou, Petite Watshishou, Quetachou, Piashti, etc.);
- territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
- territoire aux multiples bassins versants coulant du nord au sud; certains bassins d'importance : rivières Natashquan, Petit Mécatina, Romaine, Saint-Augustin;
- présence de nombreux plans d'eau; quelques lacs de grande superficie (lacs Magpie, Fleur-de-May, Musquaro);
- paysage essentiellement forestier, mais avec de nombreux affleurements rocheux; domaine de la pessière à mousses, mais avec une forêt souvent relativement éparse selon les conditions de sols et de climat; territoire sujet aux incendies de forêt;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;

- territoire à tenure principalement publique, à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

#### *Milieux humides*

- grand ensemble possédant 343 079 ha de milieux humides (31,5 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés mais étant probablement constitués en majorité de tourbières ombrotrophes (alimentées exclusivement par les eaux de précipitations), de tourbières boisées ou des tourbières de type fen, généralement associées à des lacs et cours d'eau;
- quelques rivières sinueuses avec d'intéressants complexes de milieux humides : rivières Katshiputakat (bassin versant de la rivière Étamamiou), rivière Olomane Ouest;
- milieux humides couvrant 2,9 % de la superficie de ce grand ensemble;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier, garrot d'Islande) et à l'herpétofaune (batraciens).

#### *Faune, flore*

- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières); omble chevalier oquassa (quelques lacs, comme le lac Musquanousse);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques; pêche hivernale permise sur la majorité des plans d'eau et à l'embouchure des rivières;
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans la majorité des rivières accessibles aux poissons;
  - saumon atlantique : espèce présente sur la majorité des rivières accessibles aux poissons, en particulier dans les rivières Saint-Jean, Mingan, Romaine, Watshishou, Nabisipi, Natashquan, Musquanousse, Olomane, Étamamiou, Saint-Augustin, Napetipi, Saint-Paul;

- ouananiche : abondante en de nombreux endroits dans les bassins versants des rivières Aguanish, de la Corneille, Magpie, Musquanousse, Musquaro, Nabisipi, Nathashquan, Watshishou, Petite Watshishou, Piashti, Romaine, Véco, Washicoutai; souvent au-delà de la limite de migration du saumon atlantique;
- touladi : dans certains lacs et cours d'eau des bassins versants Magpie, Romaine, Aguanish, Natashquan;
- grand brochet : présent à plusieurs endroits, généralement en tête des grands bassins versants;
- au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et zones inondables pour leur reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- projets de parcs nationaux : région de Harrington Harbour; Natashquan-Agvanus-Kenamu;
- réserves de biodiversité projetées : vallée de la rivière Natashquan; massif des lacs Belmont et Magpie; collines de Brador; lac Bright Sand; basses collines du lac Guernesé; buttes du lac aux Sauterelles;
- réserve de biodiversité projetée : vallée de la rivière Natashquan;
- grand ensemble situé majoritairement dans la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande (nidification), plongeon huard, macreuse à front blanc (nidification surtout dans la partie nord du territoire), aigle royal;
- partie nord du territoire située dans la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, macreuse à front blanc.

## **Pressions**

- exploitation forestière (coupes, voirie) sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- exploration minière (fer, uranium), en particulier dans le secteur de Havre-Saint-Pierre; exploitation minière (mines de fer du lac Allard);

- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux mal installés ou endommagés limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- projet de développement hydroélectrique sur la rivière Romaine (construction de routes d'accès, camps, barrages et autres structures); autres projets à l'étude (rivières Shel-drake, Petit Mécatina); minicentrale sur la rivière Magpie.

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) et perte de milieux humides; perte des biens et services qu'ils fournissent.

## 1.6 Plateau central du Nord-du-Québec

### Caractéristiques

#### Territoire

- grand ensemble occupant la partie nord-ouest de la région administrative de la Côte-Nord et couvrant 40 540 km<sup>2</sup>, soit 10,8 % de sa superficie;
- territoire prenant la forme d'un haut plateau de buttes et de basses collines dont l'altitude moyenne dépasse les 600 m (jusqu'à plus de 700 m); socle rocheux de nature granitique expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, notamment dans les nombreuses tourbières;
- territoire, qui constitue la tête du bassin hydrographique de la Grande Rivière (région hydrographique des *baies James et d'Hudson*), drainant les eaux principalement vers la baie James; partie nord du grand ensemble représentant la tête du bassin versant de la rivière Caniapiscau, qui s'écoule vers la baie d'Ungava;
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- topographie conditionnant la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de plans et de cours d'eau);
- présence de multiples lacs, dont l'immense réservoir Caniapiscau (4 318 km<sup>2</sup>);
- paysage dominé par la forêt résineuse ouverte (pessière à lichens);
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- territoire conventionné (Convention de la Baie James et du Nord québécois et Convention du Nord-Est québécois).

### *Milieux humides*

- grand ensemble possédant 203 392 ha de milieux humides (18,7 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés mais étant probablement constitués en majorité de tourbières ombrotrophes (alimentées exclusivement par les eaux de précipitations), de tourbières boisées ou des tourbières de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau; présence probable de marécages et de marais littoraux en bordure de certains lacs et cours d'eau; concentration de milieux humides (tourbières) à l'est du réservoir Caniapiscau;
- milieux humides couvrant 5 % de la superficie de ce grand ensemble;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule milouinan, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens).

### *Faune, flore*

- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout;
  - ouananiche : particulièrement dans le réservoir Caniapiscau;
  - touladi : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - grand brochet : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - lotte;
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socioéconomiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- grand ensemble situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, bernache du Canada, arlequin plongeur, macreuse à front blanc, macreuse noire, pygargue à tête blanche.

## **Pressions**

- aménagements hydroélectriques (digues et barrages) qui artificialisent les débits et les variations de niveaux d'eau; aménagement du réservoir Caniapiscau et détournement des eaux de la tête de la rivière Caniapiscau (un affluent de la rivière Koksoak qui se jette dans la baie d'Ungava), vers le bassin de la Grande Rivière (qui se jette dans la baie James);
- apports de mercure par le transport des polluants atmosphériques, ainsi que par la mise en eau de réservoirs comme celui de la Caniapiscau (effet qui s'atténue avec les années);
- marnage dans le réservoir Caniapiscau, qui abrite notamment du touladi;
- exploration minière (fer, uranium, silice, cuivre, nickel, diamant), en particulier dans le secteur à l'est du réservoir Caniapiscau;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine.

## **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation, inondation) de milieux humides et perte des biens et services qu'ils fournissent;
- libre circulation des poissons limitée par les barrages (réservoir Caniapiscau) et par des chutes naturelles, comme dans le tronçon aval de la partie détournée de la rivière Caniapiscau (4 chutes);
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits (ex. : colmatage des frayères par les apports de sédiments fins, exondation des frayères) et impacts possibles sur la reproduction de certaines espèces, en particulier les salmonidés;
- perte d'aire de reproduction pour le touladi dans le réservoir Caniapiscau; impact sur la population.

## **1.7 Bassin de la baie d'Ungava**

### **Caractéristiques**

#### *Territoire*

- petite partie (4 145 km<sup>2</sup>) de la province naturelle du même nom touchant à la partie nord de la région administrative et représentant à peine 1 % de la superficie de la région de la Côte-Nord; territoire occupant une bande relativement étroite à l'extrême nord de la région administrative (au nord du Labrador);
- territoire englobant la ville minière de Schefferville, ainsi que la communauté innue (Montagnais) de Matimekosh–Lac-John et la communauté naskapie de Kawawachikamach;
- territoire prenant la forme d'un plateau de basses collines et de buttes dont l'altitude moyenne avoisine les 500 m; nombreux affleurements rocheux;
- dépôts glaciaires généralement minces, mais parfois épais, en particulier au fond des vallées; présence de sols plus organiques au centre du territoire (tête de la rivière de Pas), ainsi que dans la partie est;
- territoire constituant la tête du bassin versant de la rivière George, qui draine les eaux vers la baie d'Ungava; présence de nombreux lacs, la plupart de petite superficie; eaux foncées en raison de la présence de fer dans les sédiments et des acides humiques des sols organiques;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- paysage de landes à lichens et arbustes avec des forêts résineuses ouvertes dans les fonds de vallée abrités et sur les sols organiques; territoire sujet aux incendies.

#### *Milieux humides*

- grand ensemble possédant 77 548 ha de milieux humides (7,1 % des milieux humides de la Côte-Nord), tous non classifiés, mais étant probablement constitués en majorité de tourbières (fens et bogs), de marécages et de marais littoraux;
- milieux humides couvrant 18,7 % de la superficie de ce grand ensemble;

- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, bernache du Canada, garrot à œil d'or, sarcelle d'hiver, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens).

#### Faune, flore

- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout;
  - ouananiche;
  - touladi : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - grand brochet : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - lotte;
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socioéconomiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- grand ensemble situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, arlequin plongeur, fuligule milouinan, macreuse à front blanc, macreuse noire.

#### Pressions

- exploration et exploitation minière (Schefferville); parcs de résidus; utilisation de certains lacs pour y déposer les résidus d'exploitation;
- réseau routier (autour de Schefferville);
- exploration minière (fer, uranium);
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau (routes autour de Schefferville), ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine.

## **Conséquences**

- dégradation et perte des milieux humides et des biens et services qu'ils procurent (filtres, éponges naturelles contre les variations de débits, habitats pour de nombreuses espèces);
- dégradation de la qualité de l'eau l'habitat du poisson;
- apports de contaminants dans l'eau (métaux lourds) pouvant affecter la chair des poissons.

### **1.8 Hautes-terres de Mistassini**

- En raison de la faible superficie (206 km<sup>2</sup>) occupée par cette partie de province naturelle et de son intérêt réduit en matière de milieux humides, ce grand ensemble ne sera pas traité spécifiquement dans la présente analyse. Pour plus d'information sur ce grand ensemble, voir le *Plan de conservation des milieux humides de la région administrative du Nord-du-Québec (CIC, 2009)*.

## 2.0 MILIEUX HUMIDES PAR MRC

### 2.9 MRC La Haute-Côte-Nord

#### Caractéristiques

##### Territoire

- territoire occupant la partie sud-ouest de la région administrative de la Côte-Nord et couvrant 14 510 km<sup>2</sup>, soit 3,9 % de sa superficie;
- territoire compris majoritairement à l'intérieur de la province naturelle des *Laurentides centrales* (D); présence, en bordure du Saint-Laurent et à partir de la rivière Grandes-Bergeronnes vers l'est, d'une plaine côtière composée principalement de dépôts meubles (sable, gravier);
- territoire de basses collines au relief plutôt accidenté et fortement disséqué; la topographie y conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de plans et de cours d'eau); altitude croissante du sud vers le nord pour atteindre plus de 500 m;
- territoire comprenant une partie du fjord de la rivière Saguenay, aux parois rocheuses escarpées et formant un paysage spectaculaire;
- côte escarpée et souvent rocheuse entre Tadoussac et Grandes-Bergeronnes;
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- populations humaines concentrées en bordure du Saint-Laurent (ex. : Tadoussac, Les Escoumins, Forestville); présence de deux centres de population à l'intérieur des terres, soit à Sacré-Cœur, près de l'embouchure de la rivière Saguenay, et à Labrieville (ancienne appellation), à l'arrière de Forestville sur le bord de la rivière Betsiamites, en amont du réservoir Bersimis;
- présence de la communauté innue (Montagnais) d'Essipit, à proximité de Les Escoumins;
- territoire drainé par plusieurs bassins versants se jetant dans l'estuaire du Saint-Laurent, dont les plus importants sont : rivières Sainte-Marguerite (se jette dans la rivière Saguenay), Escoumins, Sault-au-Mouton, Portneuf, Sault aux Cochons, Betsiamites; rivière Betsiamites fortement exploitée pour son potentiel hydroélectrique (complexe hydroélectrique Bersimis);
- MRC concernée notamment par la gestion de l'eau par bassin versant issue de la *Politique nationale de l'eau* où le bassin versant de la rivière des Escoumins, sur lequel œuvre le Conseil de bassin de la rivière des Escoumins (CBRE), a été ciblé à titre de bassin prioritaire;

- présence de multiples lacs, majoritairement de petites superficies; présence de deux grands réservoirs hydroélectriques : Pipmuacan et Bersimis (rivière Betsiamites);
- nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent; eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, via notamment les nombreuses tourbières;
- paysage essentiellement forestier; domaine de la forêt résineuse, avec la sapinière à bouleau jaune dans l'extrême sud du territoire, puis de la sapinière à bouleau blanc et, sur la majeure partie de ce grand ensemble, de la pessière à mousses;
- présence de barrages (réservoirs Pipmuacan, Bersimis, rivière des Escoumins) aménagés à des fins de production hydroélectrique ou autrefois de flottage du bois;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

#### *Milieux humides*

- présence de 14 074 ha de milieux humides (1,3 % des milieux humides de la Côte-Nord), la majorité non classifiée; milieux humides constitués surtout de tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par les eaux des précipitations) dans la plaine côtière et probablement de marécages, tourbières et marais littoraux en bordure de lacs (eau peu profonde) à l'intérieur des terres;
- milieux humides représentant 1 % de la superficie de la MRC;
- 40 % (5 624 ha) des milieux humides de la MRC sont situés dans le territoire non organisé (TNO) du Lac-au-Brochet; milieux humides couvrant 0,6 % de ce territoire;
- municipalités de Colombier (1 911 ha), de Longue-Rive (1 643 ha), de Portneuf-sur-Mer (1 625 ha), de Les Bergeronnes (1 156 ha) et de Les Escoumins (905 ha) possédant les plus grandes superficies et la plus grande diversité de milieux humides; milieux humides représentant respectivement 5 %, 5,2 %, 7,8 %, 4 % et 3,2 % de la superficie de ces municipalités;

- présence de marais salés situés dans des sites de dépôts fins protégés des vents du large en bordure de la côte [baie de Mille-Vaches (près de 300 ha), Colombier et Îlets-Jérémie, Portneuf-sur-Mer] et à l'embouchure de certaines rivières (Petites Bergeronnes, Grandes-Bergeronnes, Blanche, Betsiamites, Portneuf et Sainte-Marguerite, au Saguenay);
- plusieurs herbiers aquatiques de *zostère marine*, une plante aquatique d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant; concentrations particulières : baie des Petites Bergeronnes, baie de Mille-Vaches, baie Laval, embouchure de la rivière Blanche; présence également de concentrations de *Fucus* sur les barres rocheuses côtières;
- herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe tourteau, crangon, *mysis*) et le zooplancton;
- marais productifs pour plusieurs espèces de canards (ex. : canard noir, fuligule à collier, garrot à œil d'or, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière.

#### Faune, flore

- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières, y compris la Sainte-Marguerite, qui se jette dans la rivière Saguenay); omble chevalier oquassa (un seul lac et possibilité que l'espèce y ait été introduite);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive à l'intérieur des terres (*Laurentides centrales*) :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques;
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans les rivières : Sainte-Marguerite (dans le Saguenay) et Laval, où l'activité de pêche est organisée; pêche sportive effectuée également le long des parois (à gué ou en embarcation) du fjord du Saguenay;
  - pêche récréative au poisson de fond, l'été comme l'hiver, selon les périodes d'ouverture (morue de roche, morue franche, sébaste, raie, poulamon, lycode, etc.)
  - saumon atlantique : rivières Sainte-Marguerite (Saguenay), Laval, Escoumins, Betsiamites (Bersimis);

- touladi : dans les grands bassins versants (Sault aux Cochons, Betsiamites), en particulier dans les grands lacs et réservoirs;
- grand brochet : dans les grands bassins versants, en particulier dans les réservoirs;
- au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- présence dans le Saint-Laurent de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement et sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, éperlan arc-en-ciel (exploitation hivernale à l'embouchure de certaines rivières : Laval, Portneuf), lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, mye commune, pétoncle, crevette, crabe des neiges, etc.), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde;
- présence dans le Saint-Laurent d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique, alose savoureuse, esturgeon noir;
- présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans certaines rivières (Portneuf, Laval) et ruisseaux le long de la côte; la population de la Haute-Côte-Nord constituerait une seule métapopulation distincte génétiquement (source : MRNF);
- présence de quelques plages de gravier où vient se reproduire le capelan : pointe des Fortin (Portneuf-sur-Mer) et pointe à Michel (Colombier);
- frayère de poulamon atlantique dans la rivière Laval;
- plusieurs zones d'eau peu profonde et de battures importantes pour la production et l'exploitation de plusieurs mollusques (mye commune, moule bleue);
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout au long de la côte; présence de quelques colonies d'oiseaux (eider à duvet, goélands, sterne pierregarin, grand héron, mouette tridactyle, cormoran à aigrettes, guillemot à miroir) sur des îles et îlots;
- territoire situé à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande (nidification, souvent autour de lacs sans poisson), plongeon huard, butor d'Amérique (partie sud du territoire);

- présence en bordure de la côte de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN (Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord) : eider à duvet (plusieurs colonies sur les îles et îlots tout au long de la côte), mouette tridactyle, guillemot à miroir, bernache du Canada, bernache cravant (une espèce se nourrissant de zostère marine lors de sa migration), garrot d'Islande (en migration et en hiver), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), bihoreau gris, macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, hibou des marais (plusieurs sites tout au long de la côte et sur la plaine côtière);
- présence de deux habitats réglementés du rat musqué : baie de Mille-Vaches et lac Beaulieu (Bergeronnes);
- importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu (en situation précaire), rorqual commun, petit rorqual, rorqual à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement de cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout au long de la côte (baie des Mille Vaches, barre de sable de Portneuf, île Laval, Cap Colombier, Pointe à Michel);
- présence de plusieurs territoires fauniques : six zones d'exploitation contrôlée (quatre zecs-faune : Nordique, Iberville, Labrieville, Forestville; et deux zecs-saumon : Rivière-des-Escoumins, Rivière-Laval) et plusieurs pourvoiries à droits exclusifs;
- présence du Parc national du Saguenay, en bordure de la rivière Saguenay, comprenant la baie de la rivière Sainte-Marguerite, ainsi que du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, sous gestion mixte (Canada-Québec), qui protègent certains milieux humides sur leur territoire; refuge faunique de l'Île-Laval protégeant les colonies d'oiseaux y vivant;
- projet de zone de protection marine (ZPM) : Estuaire du Saint-Laurent (entre l'embouchure du Saguenay et Betsiamites);
- présence de deux zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Tadoussac, Banc-de-Portneuf;
- mesures de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées en partenariat par CIC : baie des Bacon, baie de Mille-Vaches, Pointe-à-Boisvert, zec Côte-Nord (Forestville).

## **Pressions**

- *en bordure de la côte :*
  - changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
  - érosion de la côte à quelques endroits (rives de Longue-Rive, barre de sable de Portneuf);
  - navigation commerciale (toute la côte);
  - urbanisation; développement résidentiel et de la villégiature entraînant souvent l'aménagement artificiel des rives (empierrement, murs de soutènement, déboisement, travaux de remblai);
  - rejets locaux d'eaux usées domestiques et municipales (les eaux de surverses sporadiques de plusieurs municipalités);
  - circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides (estuaire de la rivière Betsiamites);
  - prolifération de certaines espèces végétales envahissantes, comme le phragmite, dans certains milieux humides (Longue-Rive);
  
- *dans la plaine côtière :*
  - développement du réseau routier;
  - exploitation de la tourbe dans plusieurs tourbières (Escoumins, Petits-Escoumins, Longue-Rive);
  - développement agricole (aboiteaux de la Pointe-à-Boisvert);
  - développement de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le

- ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le libre passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières : rivières Betsiamites, Portneuf, Sault aux Cochons;
- polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;
- circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans certaines tourbières;
- *dans les Laurentides centrales :*
  - exploitation forestière (récolte, réseau routier);
  - polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;
  - développement intensif de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - réseau routier;
  - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
  - fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le libre passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
  - marnage dans certains réservoirs hydroélectriques abritant du touladi (réservoir Pipmuacan).

## **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population; dégradation et pertes de milieux humides, ainsi que des biens et services qu'ils fournissent;
- perte de certains milieux humides par remblayage et artificialisation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- libre circulation des poissons limitée par certains barrages et traverses de cours d'eau non conformes;
- acidification des eaux (certains secteurs);
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits en raison de l'artificialisation des berges;
- difficulté de reproduction pour le touladi dans le réservoir Pipmuacan;
- érosion de la côte à certains endroits; de plus, la barre de sable de Portneuf est présentement en train de recouvrir le marais salé de l'endroit;
- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans l'estuaire du Saint-Laurent;
- augmentation de la prédation et diminution des effectifs de grand héron et autres espèces dans certaines colonies d'oiseaux due au dérangement humain;
- dérangement des activités vitales des mammifères marins par l'intense activité des bateaux;
- risque de collision avec les mammifères marins par la navigation commerciale, de plaisance et de croisières d'observation.

### ***Des pistes de solution?***

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, les problématiques spécifiques au Saint-Laurent (dont l'érosion de la côte), la gestion de l'eau, la biodiversité, les habitats;
- l'élaboration d'une vision globale de l'aménagement du territoire qui permet de réduire les effets cumulatifs des projets de développement de diverses natures;
- l'application de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en milieu forestier (y compris la villégiature) et la protection des bandes riveraines;
- la sensibilisation des différents utilisateurs de la voie maritime sur le respect des limites de vitesse à l'intérieur du parc marin; (notamment le Règlement sur les activités d'observation en mer);
- l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste au Bureau québécois du droit en environnement);
- l'encouragement à la création de comités de gestion intégrée comme les associations pour la protection des lacs et la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : affiche « Vivre au bord de l'eau! »);
- la sensibilisation du public à la problématique de l'érosion localisée de la côte (ex. : [http://www.zipcng.org/documentation/Doc\\_rosion\\_des\\_berges.pdf](http://www.zipcng.org/documentation/Doc_rosion_des_berges.pdf));
- l'application d'un plan de gestion et de conservation des tourbières situées dans la plaine côtière, qui subissent des pressions cumulatives fortes;
- l'élaboration d'une approche de conservation (approche du filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;
- l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable), néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).

## 2.10 MRC Manicouagan

### Caractéristiques

#### Territoire

- territoire couvrant 42 770 km<sup>2</sup> de superficie (11,4 % de la région administrative) et entièrement compris dans la province naturelle des *Laurentides centrales*;
- altitude croissante dans un gradient sud-nord pour atteindre plus de 600 m en moyenne et les 1 000 m à certains endroits (monts Groulx);
- territoire au relief plutôt accidenté prenant la forme d'un grand plateau fortement morcelé; territoire dominé par les basses collines; la topographie y conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et de cours d'eau);
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- côte parfois escarpée, en particulier entre Baie-Comeau et Pointe-des-Monts; bordure de la côte constituée généralement de substrats rocheux ou meubles (sable, gravier); présence de plusieurs îles et îlots (Ragueneau) favorables à l'établissement de colonies d'oiseaux : sterne pierregarin, eider à duvet, goélands, grand héron, mouette tridactyle, cormoran à aigrettes, bihoreau gris;
- populations humaines concentrées sur la plaine côtière (Baie-Comeau, Godbout, Baie-Trinité); communauté innue (Montagnais) à Betsiamites (Pessamit);
- territoire aux nombreux bassins versants coulant du nord au sud; certaines rivières fortement exploitées pour leur potentiel hydroélectrique : rivières Manicouagan, aux Outardes, Betsiamites;
- MRC concernée notamment par la Gestion de l'eau par bassin versant issue de la *Politique nationale de l'eau* où le bassin versant de la rivière aux Anglais, sur lequel œuvre le Conseil de bassin de la rivière aux Anglais (CBRA), a été ciblé en tant que bassin prioritaire;
- présence de multiples lacs, dont certains (Sainte-Anne; réservoirs Manicouagan, Manic-3, Manic-2, Outardes-4) de grande superficie; nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
- eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de nombreuses tourbières;
- paysage essentiellement forestier; domaine de la forêt résineuse, avec la sapinière à bouleau blanc au sud et la pessière à mousses plus au nord et en altitude;

- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud, à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

#### *Milieux humides*

- territoire de la MRC possédant 39 449 ha de milieux humides (3,6 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés, mais étant probablement constitués en majorité de marécages, de marais et de tourbières souvent de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau ou encore à des tourbières boisées;
- milieux humides couvrant 0,9 % de la superficie de la MRC;
- concentration importante de tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par les eaux de précipitations) dans la plaine côtière (péninsule de Manicouagan);
- présence de marais salés (marais à *spartines*) à l'embouchure de la rivière Betsiamites et à l'embouchure de la rivière aux Outardes; marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
- plusieurs herbiers aquatiques de *zostère marine*, une plante aquatique d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant, le long de la côte; concentrations particulières autour de la péninsule de Manicouagan et dans la Grande baie St-Nicolas; présence également de concentrations de *Fucus* sur les barres rocheuses côtières;
- herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe, tourteau, crangon, *mysis*) et le zooplancton;
- territoire non organisé (TNO) de Rivière-aux-Outardes, qui couvre 86,7 % du territoire de la MRC, possédant 28 118 ha de milieux humides non classifiés, soit 71,3 % des milieux humides de la MRC;
- municipalités de Pointe-Lebel et de Pointe-aux-Outardes possédant respectivement 4 435 ha et 2 930 ha de milieux humides, soit respectivement 11,2 % et 7,4 % des milieux

humides de la MRC; milieux humides représentant respectivement 36,9 % et 26,4 % de ces municipalités;

- municipalité de Chute-aux-Outardes possédant une proportion de 16 % (155 ha) de son territoire en milieux humides;
- multitude de petits milieux humides à l'intérieur des terres, favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier) et à l'herpétofaune (batraciens);
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière.

#### *Faune, flore*

- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour de nombreux oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction ou encore comme habitat hivernal (au fleuve); habitats essentiels également pour plusieurs espèces de poissons, crustacés et mollusques;
- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières); omble chevalier ou quassa (quelques lacs);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive présentes dans les *Laurentides centrales* :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques;
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans la majorité des rivières se jetant au fleuve, mais particulièrement dans la rivière Trinité, où l'activité de pêche est organisée;
  - saumon atlantique : rivières aux Anglais, Trinité, Petite-Trinité, Franquelin, Betsiamites (Bersimis), Mistassini, Godbout;
  - ouananiche : bassins versants des rivières aux Outardes, Manicouagan, Godbout;
  - touladi : dans la majorité des grands bassins versants (Betsiamites, aux Outardes, Manicouagan), en particulier dans les grands lacs et réservoirs;
  - grand brochet : dans les grands bassins versants, dans les réservoirs;
  - éperlan arc-en-ciel : population venant se reproduire notamment dans la rivière aux Outardes;
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;

- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- présence de l'ombre de vase, une espèce de poisson à la limite nord de son aire de répartition, dans certaines tourbières (Pointe-Lebel);
- présence dans le Saint-Laurent de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement et sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, maquereau, lançon, éperlan arc-en-ciel (exploitation hivernale à l'embouchure des rivières Bersimis, aux Rosiers, Outardes, Amédée, Manicouagan), lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, pétoncle, homard, crevette, crabe, mye commune), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde;
- habitats essentiels pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu (en situation précaire), rorqual commun, petit rorqual, rorqual à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement le cachalot; présence de quelques échoueries de phoques le long de la côte (îles de Ragueneau, battures de Pointe-aux-Outardes, battures de la plage Champlain [Baie-Comeau]);
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout au long de la côte, en particulier autour de la péninsule de Manicouagan; présence de quelques colonies d'oiseaux (eider à duvet, goélands, sterne pierregarin, grand héron, bihoreau gris, cormoran à aigrettes) sur certaines îles et îlots (îles de Ragueneau, île à la Croix près de Baie-Trinité);
- territoire situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande (niche souvent autour de lacs sans poissons; concentration particulière au sud-est du réservoir Manicouagan), plongeon huard, macreuse à front blanc et macreuse noire (nidification surtout dans la partie nord du territoire);
- présence, en bordure du Saint-Laurent, de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : eider à duvet, petit pingouin, bernache du Canada, bernache cravant (en migration), garrot d'Islande (en migration et en hiver), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé, bihoreau gris, macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, hibou des marais (péninsule de Manicouagan), bruant de Nelson (embouchure de la rivière Betsiamites), râle jaune (Péninsule de Manicouagan), plongeon catmarin (péninsule de Manicouagan);

- présence d'un habitat réglementé du rat musqué (embouchure de la rivière aux Outardes);
- présence de plusieurs territoires fauniques : quatre zones d'exploitation contrôlée (deux zecs-faune : Varin et Trinité, et deux zecs-saumon : Rivière-de-la-Trinité, Rivières-Godbout-et-Mistassini) et quelques pourvoiries à droits exclusifs;
- présence d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Baie-Comeau;
- mesures de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées en partenariat par CIC : Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, parc Boréal, rivière Amédée et Pointe St-Gilles (Baie-Comeau);
- projet de zone de protection marine (ZPM) : Manicouagan;
- présence d'une réserve mondiale de la biosphère : Manicouagan-Uapishka, qui s'étend du bord du Saint-Laurent jusqu'au nord du réservoir Manicouagan, comprenant l'île René-Levasseur et les monts Groulx;
- réserves de biodiversité projetées : vallée de la rivière Godbout, Paul-Provencher, lac Berté, île René-Levasseur.

## **Pressions**

- *en bordure de la côte* :
  - changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces, qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
  - érosion de la côte à plusieurs endroits (péninsule de Manicouagan, Godbout) et phénomènes associés de déposition à l'embouchure de certaines rivières ou dans certaines baies (rivière aux Outardes)
  - navigation commerciale (toute la côte);
  - activités portuaires et industrielles (Baie-Comeau);
  - urbanisation (Baie-Comeau); développement résidentiel et de la villégiature entraînant souvent l'aménagement artificiel des rives (empierrement, murs de soutènement, déboisement, travaux de remblai) et l'installation non conforme de traverses de cours d'eau;
  - remblayage dans certains marais salés : Betsiamites (Pessamit);

- rejets locaux d'eaux usées domestiques, industrielles (Baie-Comeau) et municipales (les eaux de surverse sporadiques de la plupart des municipalités);
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides (estuaire de la rivière Betsiamites, marais de la Pointe-aux-Outardes);
- dérangement de certaines colonies d'oiseaux, notamment de sternes pierregarin;
- *dans la plaine côtière :*
  - développement urbain et industriel (Baie-Comeau);
  - développement du réseau routier;
  - exploitation de la tourbe dans plusieurs tourbières (péninsule de Manicouagan);
  - développement agricole (péninsule de Manicouagan);
  - développement de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
  - fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
  - aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières (rivières Betsiamites, aux Outardes, Manicouagan);
  - circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans plusieurs tourbières (péninsule de Manicouagan) et autres milieux humides;
- *dans les Laurentides centrales :*
  - exploitation forestière (récolte, réseau routier);
  - acidification des eaux dans certains secteurs en raison des polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;

- développement de la villégiature autour de certains plans d'eau (lacs Frigon, Taillardat, Donlon), qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- réseau routier;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers l'important réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- exploration minière (fer, uranium), en particulier dans le secteur du réservoir Manicouagan;
- marnage dans certains réservoirs hydroélectriques abritant du touladi (réservoirs Outardes-4, Manic-2, Manic-3, Manicouagan).

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population; destruction et pertes de milieux humides, ainsi que des biens et services qu'ils fournissent;
- libre circulation des poissons limitée par certains barrages et traverses de cours d'eau non conformes;
- acidification des eaux dans certains secteurs;
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits en raison de l'artificialisation des berges, du colmatage des frayères par les apports de sédiments fins et par l'introduction d'espèces compétitrices;
- difficulté de reproduction pour le touladi dans les réservoirs (ex. : Manicouagan, Outardes 4);
- érosion de la côte à certains endroits (péninsule de Manicouagan, Godbout, marais de Pointe-aux-Outardes, berges de Ragueneau);
- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans le golfe ou l'estuaire du Saint-Laurent;
- dégradation de la qualité d'habitat de nidification et du succès de nidification des eiders à duvet sur certaines îles.

### ***Des pistes de solution?***

**Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :**

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, les problématiques spécifiques au Saint-Laurent (dont l'érosion de la côte), la gestion de l'eau, la biodiversité, les habitats;**
- **l'élaboration d'une vision globale de l'aménagement du territoire qui permet de réduire les effets cumulatifs des projets de développement de diverses natures;**
- **l'application de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en milieux forestiers (y compris la villégiature);**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la création de comités de gestion intégrée comme les associations pour la protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : affiche « Vivre au bord de l'eau! »);**
- **la sensibilisation du public à la problématique de l'érosion localisée de la côte (ex. : [http://www.zipcng.org/documentation/Doc\\_rosion\\_des\\_berges.pdf](http://www.zipcng.org/documentation/Doc_rosion_des_berges.pdf));**
- **l'application d'un plan de gestion et de conservation des tourbières situées dans la plaine côtière (péninsule de Manicouagan), qui subissent des pressions de plus en plus fortes;**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche du filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).**

## 2.11 MRC Sept-Rivières

### Caractéristiques

#### Territoire

- territoire couvrant 39 109 km<sup>2</sup> de superficie (10,4 % de la région administrative) et presque entièrement compris dans la province naturelle des *Laurentides centrales*; une mince bande à la limite est de la MRC se situe dans la province naturelle du *plateau de la Basse-Côte-Nord*;
- territoire comprenant au sud une partie de la plaine côtière qui occupe une plus large bande et des dépôts meubles (sable, gravier) entre la limite sud-ouest de la MRC et la rivière Matamek; plaine côtière plus étroite et plus rocheuse à l'est de la rivière Matamek;
- altitude croissante dans un gradient sud-nord pour atteindre plus de 600 m en moyenne et les 1 000 m à certains endroits à la limite nord-ouest de la MRC (monts Groulx);
- territoire à l'intérieur des terres présentant un relief plutôt accidenté prenant la forme d'un grand plateau fortement morcelé; territoire dominé par les basses collines; la topographie y conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et de cours d'eau);
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- populations humaines concentrées sur la plaine côtière (Port-Cartier, Sept-Îles); communauté innue (Montagnais) à Uashat-Maliothenam;
- territoire possédant plusieurs bassins versants coulant du nord au sud : rivières Pentecôte, aux Rochers, Brochu, Sainte-Marguerite, Moisie, etc.; rivière Sainte-Marguerite exploitée pour son potentiel hydroélectrique;
- présence de multiples lacs, dont certains (Walker, Caopacho) de grande superficie;
- nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent; eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de nombreuses tourbières;
- paysage essentiellement forestier; domaine de la forêt résineuse, avec la sapinière à bouleau blanc au sud et la pessière à mousses pour la majorité du territoire;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève

du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

### Milieux humides

- territoire de la MRC possédant 46 287 ha de milieux humides (4,3 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés mais étant probablement constitués en majorité de tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par les eaux de précipitations), tourbières boisées, marécages, de marais et de tourbières de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau ou encore à des tourbières boisées;
- milieux humides couvrant 1,2 % de la superficie de la MRC;
- présence en bordure de la côte de 1 486 ha de milieux humides constitués principalement d'herbiers aquatiques (*zostère marine*), de l'eau peu profonde et de marais salés;
- marais salés situés dans des sites de dépôts fins protégés des vents du large (baie des Homards, baie des Sept-Îles, îles de Mai, anse aux Cormorans, anse aux Loups-Marins, Petit-Havre-de-Matamec);
- marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
- tout au long de la côte : présence d'herbiers aquatiques de *zostère marine*, une plante d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant (baie des Homards, îles de Mai, baie des Sept-Îles); présence également de concentrations de *Fucus* sur les barres rocheuses côtières;
- herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe, tourteau, crangon, *mysis*) et le zooplancton;
- concentration importante de tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par les eaux de précipitations) dans plaine côtière, souvent organisées en grands complexes (Port-Cartier; Sept-Îles, en particulier la plaine Checkley);
- multitude de petits milieux humides à l'intérieur des terres, favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier) et à l'herpétofaune

(batraciens); présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière;

- territoires non organisés (TNO) du Lac-Walker (18 648 km<sup>2</sup>) et de la Rivière-Nipissis (10 430 km<sup>2</sup>) possédant les plus importantes superficies de milieux humides de la MRC avec respectivement 10 321 ha et 19 120 ha de milieux humides, soit 22,3 % et 41,3 % des milieux humides de la MRC; milieux humides ne couvrant que 0,6 % et 1,8 % de ces deux TNO;
- municipalité de Sept-Îles comptant 8 990 ha de milieux humides, majoritairement non classifiés, mais constitués majoritairement de tourbières, plusieurs en grands complexes se situant dans la plaine côtière; présence de 1 486 ha d'herbiers aquatiques et 279 ha de marais, principalement dans la baie des Sept-Îles; milieux humides représentant 4,2 % du territoire de la municipalité;
- municipalité de Port-Cartier possédant 7 840 ha de milieux humides (16,9 % des milieux humides de la MRC), tous non classifiés, mais constitués majoritairement de tourbières, plusieurs en grands complexes se situant dans la plaine côtière au nord de la ville; milieux humides couvrant 5,8 % de la municipalité.

#### *Faune, flore*

- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour de nombreux oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction ou encore comme habitat hivernal (eau salée); habitats essentiels également pour plusieurs espèces de poissons, crustacés et mollusques;
- présence d'au moins une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive présentes dans les *Laurentides centrales* :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente);
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans la majorité des rivières accessibles aux poissons;
  - saumon atlantique : rivières Moisie (une rivière de renommée internationale), Pentecôte, aux Rochers (développement du potentiel de pêche par capture et transport en amont des saumons à partir de la première chute infranchissable située à la limite amont de l'estuaire);

- ouananiche : plusieurs bassins versants; souvent au-delà de la limite de montaison du saumon atlantique;
  - touladi : dans la majorité des grands bassins versants, en particulier dans les grands lacs;
  - grand brochet : dans les grands bassins versants;
  - éperlan arc-en-ciel : petite exploitation hivernale dans certaines embouchures de rivières (ex. : embouchure de la rivière des Rapides, dans la baie des Sept-Îles);
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
  - présence dans le Saint-Laurent de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement et sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, maquereau, lançon, éperlan arc-en-ciel, lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, pétoncle, homard, crevette, crabe, mye commune, buccin commun), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde;
  - présence de plusieurs plages de gravier où vient se reproduire le capelan (pointe aux Anglais, rivière Pentecôte, rivière Brochu, rivière Ste-Marguerite, Sept-Îles (secteur de la rue Arnaud), plages de Sept-Îles, pointe de la rivière Moisie);
  - importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu, rorqual commun, petit rorqual, baleine à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement le cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout au long de la côte, en particulier dans la baie des Sept-Îles;
  - présence de quelques colonies d'oiseaux (eider à duvet, goélands, sterne pierregarin, sterne arctique [île Dequen], grand héron, bihoreau gris, cormoran à aigrettes, mouette tridactyle, guillemot à miroir) sur certaines îles et îlots; océanites à cul blanc, guillemot marmette et petit pingouin sur l'île du Corossol;
  - territoire situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, garrot d'Islande

(niche souvent autour de lacs sans poissons; concentration particulière au nord de Sept-Îles), plongeon huard, pygargue à tête blanche, aigle royal (portion nord de la MRC);

- présence, en bordure du Saint-Laurent ou dans la plaine côtière, de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : eider à duvet (plusieurs colonies sur les îles et îlots tout au long de la côte), mouette tridactyle, petit pingouin, guillemot à miroir, bruant de Nelson (baie des Sept-Îles), râle jaune (baie des Sept-Îles), bernache du Canada, bernache cravant (en migration), garrot d'Islande (en migration et en hiver), harelda kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), bihoreau gris, macreuses à front blanc et noire (en migration surtout, mais nidification dans la portion nord du territoire), sterne pierregarin, macareux moine, hibou des marais (baie des Sept-Îles, rivière Moisie), océanite à cul-blanc (île du Corossol), pluvier siffleur (rivière Moisie);
- présence de la zec Matimek au nord de Sept-Îles;
- secteur des monts Groulx constitué en réserve mondiale de la biosphère : Manicouagan-Uapishka;
- île de Corossol possédant le statut de Refuge d'oiseaux migrateurs;
- présence d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) : baie des Sept-Îles;
- réserve aquatique projetée : rivière Moisie;
- réserves de biodiversité projetées : monts Groulx, lac Pasteur;
- projet de parc régional de l'Archipel des Sept-Îles;
- présence de la réserve écologique de la rivière Matamec;
- mesures de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées en partenariat par CIC : tourbière Sept-Îles (plaine Checkley).

## **Pressions**

- *en bordure de la côte* :
  - changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
  - érosion de la côte à plusieurs endroits où les dépôts meubles dominent;
  - navigation commerciale (toute la côte);

- activités portuaires et industrielles (Sept-Îles, Port-Cartier);
- urbanisation (Sept-Îles); développement résidentiel et de la villégiature entraînant souvent l'aménagement artificiel des rives (empierrement, murs de soutènement, déboisement, travaux de remblai);
- remblayage dans certains marais salés : baie de Sept-Îles;
- rejets locaux d'eaux usées domestiques, industrielles (Sept-Îles) et municipales (les eaux de surverse sporadiques de la plupart des municipalités);
- exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins;
- dégradation de la végétation arborescente sur certaines îles où nichent des eiders à duvet en raison de l'abondance de cormorans à aigrettes (ex. : île aux Œufs, île du Grand Caouis);
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides (ex. : embouchure de la rivière Brochu);
- dérangement de certaines colonies d'oiseaux, notamment de sterne pierregarin;
- *dans la plaine côtière :*
  - développement urbain et industriel (Sept-Îles, Port-Cartier);
  - aménagement d'aéroports (ex. : Sept-Îles);
  - développement du réseau routier;
  - exploitation de la tourbe dans certaines tourbières (Sept-Îles, Port-Cartier);
  - développement de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
  - fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
  - aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières (rivière Sainte-Marguerite); autres projets à l'étude;
  - circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans certaines tourbières et autres milieux humides;

- *dans les Laurentides centrales :*
  - exploitation forestière (récolte, réseau routier);
  - développement de la villégiature sur certains plans d'eau (ex. : lac Daigle), qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
  - réseau routier;
  - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
  - fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
  - exploration minière (fer, uranium);
  - acidification des eaux dans certains secteurs en raison des polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés d'une faible capacité tampon.

## **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation, espèces envahissantes) et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population (Sept-Îles); dégradation et perte de milieux humides, ainsi que des biens et services qu'ils fournissent;
- marais salés de la baie de Sept-Îles subissant de l'érosion dans le secteur de Longue-Épée (l'hypothèse avancée est que la glace en mouvement déplace les blocs glaciels qui servaient de protection à la bordure du marais);
- libre circulation des poissons limitée par des barrages et par des traverses de cours d'eau non conformes;
- acidification des eaux dans certains secteurs;
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits par l'artificialisation des berges, par le colmatage des frayères par les sédiments fins et par l'introduction d'espèces compétitrices;
- érosion de la côte à certains endroits où les dépôts meubles dominent;

- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans le golfe ou l'estuaire du Saint-Laurent;
- dégradation de la qualité d'habitat de nidification et du succès de nidification des eiders à duvet sur certaines îles.

### ***Des pistes de solution?***

**Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :**

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, les problématiques spécifiques au Saint-Laurent (dont l'érosion de la côte), la gestion de l'eau, la biodiversité, les habitats;**
- **l'application de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en milieu forestier (y compris la villégiature);**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la création de comités de gestion intégrée comme les associations pour la protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : affiche « Vivre au bord de l'eau! »);**
- **la sensibilisation du public à la problématique de l'érosion localisée de la côte (ex. : [http://www.zipcng.org/documentation/Doc\\_rosion\\_des\\_berges.pdf](http://www.zipcng.org/documentation/Doc_rosion_des_berges.pdf));**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche du filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).**

## 2.12 MRC Minganie

### Caractéristiques

#### Territoire

- plus grande MRC de la région administrative de la Côte-Nord, couvrant près de 160 000 km<sup>2</sup> de superficie (en incluant la partie nord du territoire jusqu'à la limite des bassins versants, actuellement au Labrador, mais dont la limite non définitive fixée par le Conseil privé en 1927 n'est pas reconnue par le Québec), soit 42,4 % de la région;
- territoire comprenant l'île d'Anticosti, mais excluant la Basse-Côte-Nord (territoire hors MRC), une bande de territoire située en bordure du golfe du Saint-Laurent entre la rivière Natashquan et Blanc-Sablon;
- majeure partie du territoire située dans la province naturelle du *Plateau de la Basse-Côte-Nord*;
- présence, autour de Havre-Saint-Pierre (archipel de Mingan) et de Blanc-Sablon, de formations calcaires ayant la forme de cuestas;
- territoire comprenant également une partie relativement importante de la plaine côtière (grand ensemble de milieux humides constitué aux fins de la présente analyse);
- socle rocheux composé de roches sédimentaires (quartzite), volcaniques (basalte) et métamorphiques (amphibolite) dans sa partie est (plateau du Petit Mécatina);
- nature granitique du substrat rocheux pour la majeure partie du territoire expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; eaux de surface généralement brun-rougeâtre et foncées en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, en particulier dans les nombreuses tourbières;
- territoire se présentant sous forme de deux plateaux dont le plus élevé oscille entre 550 et 800 m d'altitude; certains sommets dépassant les 1 000 m d'altitude au nord du lac Magpie; la partie nord-ouest de la MRC présente un relief plus accidenté (buttes et basses collines), avec des vallées encaissées;
- nombreux affleurements rocheux; croûte terrestre présentant d'innombrables plissements, en particulier dans la partie à l'est de Havre-Saint-Pierre; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées; grande enclave de sols organiques entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan;
- territoire de l'île d'Anticosti, constitué de calcaires argileux et fossilifères, présentant un réseau karstique assez unique au Québec; territoire atteignant 300 mètres d'altitude en son centre; roches sédimentaires favorables à des eaux généralement limpides et minéralisées; conditions favorables à la présence de plusieurs particularités floristiques;

- *côte de la rive nord* du Saint-Laurent souvent rocheuse; présence de nombreuses îles et de nombreux îlots, en particulier l'archipel de Mingan; îles et îlots souvent favorables à l'établissement de colonies d'oiseaux marins; côte de l'île d'Anticosti également rocheuse avec plusieurs falaises;
- fonds situés au pied de la côte de la rive nord constitués généralement de substrats rocheux ou meubles (sable, gravier); grande fragilité de la côte face aux phénomènes d'érosion, là où les dépôts meubles dominant, en particulier près des embouchures de grandes rivières;
- présence fréquente d'une couche indurée (ferrugineuse) imperméable en surface des dépôts de sable (deltas de sable granitique et relativement acide des grandes rivières) et d'un fonds d'argile, lui aussi imperméable, qui forment des conditions propices à la formation de tourbières par paludification (influence d'un climat maritime humide et froid); dépôts particulièrement vulnérables aux phénomènes d'érosion et de glissements de terrains quand la couche indurée perd ses propriétés à la suite à des activités anthropiques, comme la construction de routes, et que l'eau réussit à s'infiltrer jusqu'à la couche d'argile;
- territoire drainant les eaux vers le Saint-Laurent;
- territoire aux multiples bassins versants coulant du nord au sud; certains bassins d'importance : rivières Magpie, Saint-Jean, Romaine, Natashquan, Petit Mécatina, Saint-Augustin;
- nombreux petits bassins versants sur l'île d'Anticosti, les plus importants étant ceux des rivières Jupiter et aux Saumons;
- présence de nombreux plans d'eau sur la portion du Plateau de la Basse-Côte-Nord; présence de quelques lacs de grande superficie (lacs Magpie, Fleur-de-May, Musquaro); territoire de l'île d'Anticosti possédant peu de lacs, les plus importants étant le lac Wickenden et du Renard;
- paysage essentiellement forestier; domaine de la pessière noire à mousses, mais avec une forêt souvent relativement éparse selon les conditions de sols et de climat;
- territoire de l'île d'Anticosti présentant un paysage forestier, domaine de la sapinière à bouleau blanc (forêt très influencée et affectée par l'abondance de cerfs de Virginie);
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de

l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;

- présence d'une portion de plaine côtière sur laquelle se trouve la grande majorité de la population humaine, en majorité de petits villages; une seule agglomération d'importance en matière de population : Havre-Saint-Pierre;
- présence de deux communautés autochtones Innues (Montagnais) : Mingan et Natashquan.

#### *Milieux humides*

- présence de 528 944 ha de milieux humides, soit près de la moitié (48,6 %) des milieux humides de la Côte-Nord; majorité des milieux humides non classifiés;
- milieux humides représentant 3,3 % de la superficie de la MRC;
- *côte de la rive nord du Saint-Laurent* :
  - marais salés situés dans des sites de dépôts fins protégés des vents du large (ex. : baie Nickerson [à l'est de Havre-Saint-Pierre], L'Île-Michon);
  - marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
  - tout au long de la côte : abondance d'herbiers aquatiques de zostère marine, une plante aquatique d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant; concentrations particulières autour de Havre-Saint-Pierre (embouchure et estuaire de la rivière Romaine); présence également de concentrations de Fucus sur les barres rocheuses côtières;
  - herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe, tourteau, crangon, mysis) et le zooplancton;
  - certaines îles de l'archipel de Mingan possédant des tourbières de type fen;

- *île d'Anticosti* :
  - milieux humides (non classifiés) couvrant 90 078 ha de superficie, soit 8,3 % des milieux humides de la région administrative de la Côte-Nord;
  - milieux humides représentant 11,5 % de la superficie de l'île; milieux humides en apparence largement dominés par les tourbières, en particulier dans la partie est de l'île; aussi de l'eau peu profonde et des marais littoraux;
  - marais productifs pour plusieurs espèces de sauvagine (canard noir, bernache du Canada);
- *plaine côtière* :
  - territoire possédant de très vastes complexes de tourbières tout à fait particuliers au Québec; influence du climat maritime humide et froid; plusieurs tourbières de type fen, particulièrement dans le secteur de Havre-Saint-Pierre;
  - multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or) et à l'herpétofaune (batraciens);
  - présence du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière;
- *plateau de la Basse-Côte-Nord* :
  - vaste territoire comprenant une multitude de petits milieux humides (tourbières, marécages, marais littoraux) disséminés sur le territoire et souvent associés aux lacs et cours d'eau;
  - multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, garrot d'Islande) et à l'herpétofaune (batraciens);
  - présence du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière;
  - quelques rivières sinueuses avec d'intéressants complexes de milieux humides : rivières Magpie Ouest (partie nord-ouest de la MRC), aux Sautevelles (tête du bassin versant de la rivière Romaine);
- territoires non organisés (TNO) de Lac-Jérôme et de Petit-Mécatina possédant les plus importantes superficies en milieux humides avec respectivement 131 945 ha (25 % des milieux humides de la MRC) et 232 426 ha (43,9 % des milieux humides de la MRC); milieux humides représentant respectivement 2,3 % et 4,1 % de ces deux TNO;

- municipalité de Natashquan (193 km<sup>2</sup>), avec ses grands complexes de tourbières, possédant la plus forte proportion de milieux humides de la MRC, soit 56,2 % de son territoire;
- municipalité de Havre-Saint-Pierre (3 896 km<sup>2</sup>) possédant de vastes étendues de tourbières qui couvrent près de 42 000 ha, soit 10,7 % de son territoire.

#### *Faune, flore*

- *rive nord du Saint-Laurent* :
  - quelques marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
  - importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour de nombreux oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction ou encore comme habitat hivernal; habitats essentiels également pour plusieurs espèces de poissons, crustacés et mollusques;
  - présence de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement et sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, maquereau, lançon, éperlan arc-en-ciel (exploitation hivernale à l'embouchure de certaines rivières), lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, mye commune, pétoncle, homard, crevette, crabe), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde;
  - présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique, alose savoureuse, esturgeon noir;
  - présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans plusieurs rivières et ruisseaux le long de la côte;
  - présence de plusieurs plages de gravier où vient se reproduire le capelan (Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, rivière Romaine, Havre-Saint-Pierre, Aguanish et Natashquan);
  - plusieurs zones d'eau peu profonde et de battures importantes pour la production et l'exploitation de plusieurs mollusques (mye commune, moule bleue);
  - importance primordiale du milieu côtier pour de multiples espèces d'oiseaux nichant en colonies (mouette tridactyle, cormorans, goélands, alcidés, sternes et océanite à cul-blanc);

- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout au long de la côte, en particulier à l'ouest de Natashquan; présence de nombreuses colonies d'oiseaux (eider à duvet, goélands, sternes, guillemots, mouettes, petit pingouin, macareux) sur plusieurs falaises, îles et îlots;
  - présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), région de conservation de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) : eider à duvet (plusieurs colonies sur les îles et îlots tout au long de la côte), mouette tridactyle, petit pingouin, guillemot à miroir, arlequin plongeur, bernache du Canada, bernache cravant (en migration, une espèce se nourrissant de zostère marine), garrot d'Islande (en migration et en hiver), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, macareux moine (surtout à partir de l'archipel de Mingan), plongeon catmarin (archipel de Mingan), hibou des marais (quelques sites tout au long de la côte), pluvier siffleur (mention historique à Natashquan);
  - importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu, rorqual commun, petit rorqual, baleine à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement l'épaulard et le cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout au long de la côte;
  - présence occasionnelle de la tortue luth, une espèce marine en situation précaire;
  - présence du parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, qui protège certains milieux humides sur son territoire;
  - présence de deux refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) : Betchouane et Watshishou;
  - présence de quelques zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Îles-aux-Perroquets, Île-à-Calculot;
  - projet de parc national : Natashquan-Agvanus-Kenamu;
- *île d'Anticosti* :
    - marais productifs pour plusieurs espèces de sauvagine (canard noir, sarcelle d'hiver, bernache du Canada);

- territoire aux eaux cristallines et froides et particulièrement favorables aux salmonidés : saumon atlantique (25 rivières et ruisseaux), omble de fontaine (particulièrement dans sa forme anadrome); importance de cette activité réputée de pêche dans l'économie de l'île;
- présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
- frayères de capelan sur tout le côté nord de l'île d'Anticosti;
- présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans plusieurs rivières autour de l'île;
- importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu, rorqual commun, petit rorqual, baleine à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement le cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout autour de l'île;
- présence occasionnelle de la tortue luth, une espèce marine en situation précaire;
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout autour de l'île; présence de nombreuses colonies d'oiseaux sur plusieurs falaises, en particulier sur la face nord-est de l'île : fou de Bassan (falaise aux Goélands), mouette tridactyle, cormoran à aigrettes, grand cormoran, guillemot à miroir, macareux moine, petit pingouin, sterne pierregarin;
- présence d'une zone importante de mue des mâles eiders à duvet au sud de l'île d'Anticosti (20 000 à 30 000 individus);
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN), région de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) : pygargue à tête blanche, mouette tridactyle, grand cormoran, petit pingouin, guillemot à miroir, arlequin plongeur, bernache du Canada, bernache cravant (en migration), harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, macareux moine;
- présence de quelques aires protégées comprenant certains milieux humides sur leur territoire : parc national d'Anticosti (secteur de la rivière Vauréal); réserves écologiques du Grand Lac Salé (au sud de l'île) et de la Pointe-Heath (pointe est de l'île).

- *plaine côtière :*
  - tourbières étant à l'origine du développement de la cueillette particulière de petits fruits dont la chicoutai;
  - présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
  - quelques espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine (souvent en populations allopatriques, soit comme seule espèce de poisson présente); plusieurs rivières possédant des populations anadromes (qui effectuent leur croissance en eau salée, mais qui viennent se reproduire en eau douce);
  - saumon atlantique : espèce présente dans près d'une quarantaine de rivières;
  - éperlan arc-en-ciel : populations venant se reproduire dans certaines rivières (présence d'éperlans dans la rivière Romaine mais la fraie n'est pas confirmée);
  - portion de territoire située à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, bernache du Canada, plongeon huard, plongeon catmarin, bécassine de Wilson, grand héron, bihoreau gris, hibou des marais, pygargue à tête blanche.
  
- *plateau de la Basse-Côte-Nord :*
  - présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières); omble chevalier ou quassa (quelques lacs);
  - plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente); pêche hivernale permise sur la majorité des plans d'eau et à l'embouchure des rivières; populations anadromes d'ombles de fontaine dans la majorité des rivières accessibles aux poissons; pêche commerciale autorisée le long de la côte;
  - saumon atlantique : espèce présente sur la majorité des rivières accessibles aux poissons, en particulier dans les rivières Saint-Jean, Mingan et Natashquan;
  - ouananiche : abondante en de nombreux endroits dans les bassins versants des rivières Aguanish, de la Corneille, Magpie, Nathashquan, Watshishou,

- Petite Watshishou, Piashti, Mingan, Romaine; souvent au-delà de la limite de migration du saumon atlantique;
- touladi : dans certains lacs et cours d'eau des bassins versants Magpie, Romaine, Aguanish, Natashquan;
- grand brochet : présent à plusieurs endroits, généralement en tête des grands bassins versants;
- au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- territoire situé majoritairement dans la région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, garrot d'Islande (niche souvent autour de lacs sans poissons), arlequin plongeur, plongeon huard, macreuse à front blanc et macreuse noire (nidification surtout dans la partie nord du territoire), aigle royal;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- réserve de biodiversité projetée : massif des lacs Belmont et Magpie.

## **Pressions**

- *rive nord du Saint-Laurent* :
  - changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges de dépôts meubles et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
  - érosion de la côte à plusieurs endroits (Havre-Saint-Pierre, Mingan, Rivière-au-Tonnerre);
  - navigation commerciale (toute la côte);
  - activités portuaires et industrielles (Rivière-au-Tonnerre, Havre-Saint-Pierre, Natashquan);
  - urbanisation (Havre-Saint-Pierre); développement résidentiel et de la villégiature entraînant souvent l'aménagement artificiel des rives (empièchement, murs de soutènement, déboisement, travaux de remblai);

- rejets locaux d'eaux usées domestiques, industrielles et municipales (les eaux de surverse sporadiques de la plupart des municipalités);
  - exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins;
  - circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans certains milieux humides;
  - projets de minicentrales hydroélectriques (rivière Sheldrake) et de plus gros projets hydroélectriques (rivières Romaine, Petit Mécatina).
- *Île d'Anticosti :*
    - changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
    - navigation commerciale (tout autour de l'île);
    - exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins; exploration gazière et pétrolière sur l'île;
    - circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides;
- *plaine côtière :*
    - développement urbain et industriel (Havre-Saint-Pierre); aménagement d'aéroports (Havre-Saint-Pierre, Natashquan);
    - développement du réseau routier;
    - apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
    - fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
    - aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières : rivières Magpie et Romaine; autres projets à l'étude, dont les rivières Petit Mécatina et Sheldrake;

- circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans plusieurs tourbières (complexes de tourbières du secteur de Havre-Saint-Pierre) et autres milieux humides; problématique particulière sur les dunes de Natashquan, fragiles à l'érosion.
- *plateau de la Basse-Côte-Nord* :
  - exploration minière (fer, uranium), en particulier dans le secteur de Havre-Saint-Pierre; exploitation minière (mines de fer du lac Allard);
  - exploitation forestière, en particulier dans le secteur entre la rivière Moisie et Havre-Saint-Pierre;
  - projet de développement hydroélectrique sur la rivière Romaine (construction de routes d'accès, camps, barrages et autres infrastructures);
  - circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans certains milieux humides.

## **Conséquences**

- dégradation et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population; dégradation et perte de milieux humides, ainsi que des biens et services qu'ils fournissent;
- forte érosion de la côte (ex. : Havre-Saint-Pierre, Rivière-Saint-Jean) nécessitant des protections lourdes (empierrement), notamment pour protéger les résidences et, à certains endroits, la route 138; érosion touchant par endroits des zones de marais;
- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- augmentation de la prédation et diminution des effectifs de sterne pierregarin et autres espèces dans certaines colonies d'oiseaux en raison du dérangement humain;
- dégradation de l'habitat du poisson par l'artificialisation des berges.

***Des pistes de solution?***

**Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :**

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, les problématiques spécifiques au Saint-Laurent (dont l'érosion de la côte), la gestion de l'eau, la biodiversité, les habitats;**
- **l'application de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en milieu forestier (y compris la villégiature);**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche du filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable), néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).**

## **2.13 Territoire de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord)**

### **Caractéristiques**

#### *Territoire*

- territoire hors MRC couvrant une bande de la Basse-Côte-Nord en bordure du golfe du Saint-Laurent entre la rivière Natashquan et Blanc-Sablon; territoire d'une superficie de 40 645 km<sup>2</sup>, soit environ 10 % de la région administrative de la Côte-Nord;
- majeure partie du territoire située dans la province naturelle du *Plateau de la Basse-Côte-Nord* (E), en bordure de celle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (X);
- présence, autour de Blanc-Sablon, de formations calcaires ayant la forme de cuestas;
- territoire comprenant également une partie relativement importante de la plaine côtière (grand ensemble de milieux humides constitué aux fins de la présente analyse);
- nature granitique du substrat rocheux pour la majeure partie du territoire expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; eaux de surface généralement brun-rougeâtre et foncées en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, notamment dans les nombreuses tourbières;
- nombreux affleurements rocheux; croûte terrestre présentant d'innombrables plissements; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- côte de la rive nord du Saint-Laurent souvent rocheuse; présence de nombreuses îles et îlots (archipels de Washicoutai, de Ouapitagone, de Sainte-Marie, du Gros Mécatina, de Kécarpoui, de Saint-Augustin, du Vieux-Fort, de Blanc-Sablon); îles et îlots souvent favorables à l'établissement de colonies d'oiseaux marins; présence de plusieurs baies échan-crées dans la côte;
- fonds situés au pied de la côte de la rive nord constitués généralement de substrats rocheux ou meubles (sable, gravier); grande fragilité de la côte face aux phénomènes d'érosion là où les dépôts meubles dominant, en particulier près des embouchures de grandes rivières;
- territoire traversé par plusieurs bassins versants, certains d'importance : rivières Natashquan, Petit Mécatina, Saint-Augustin;
- présence de nombreux plans d'eau
- paysage essentiellement forestier; domaine de la toundra forestière avec une forêt souvent relativement éparse selon les conditions de sols et de climat;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) sur les cours d'eau;

- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; sur terres publiques, la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence d'une partie de plaine côtière sur laquelle se trouve la grande majorité de la population humaine, en majorité de petits villages;
- présence de deux communautés autochtones Innues (Montagnais) : La Romaine (Unamen Shipu) et Pakuashipi.

#### *Milieux humides*

- présence de 59 274 ha de milieux humides, soit 5,4 % des milieux humides de la Côte-Nord; majorité des milieux humides non classifiés;
- milieux humides représentant 1,5 % de la superficie du territoire de la MRC;
- *côte de la rive nord du Saint-Laurent* :
  - quelques marais salés situés dans des sites de dépôts fins protégés des vents du large, notamment : littoral du village de la Romaine, est de Chevery, baies des Oies et Saint-Augustin, est de Vieux Fort;
  - marais productifs pour plusieurs espèces de canards (canard noir, sarcelle d'hiver) et activement utilisés comme halte migratoire, notamment par la bernache du Canada;
  - tout au long de la côte : abondance (plus de 4 500 ha) d'herbiers aquatiques de zostère marine, une plante aquatique d'eau salée fort importante, notamment pour la bernache du Canada et la bernache cravant; parmi les plus importants :
  - secteur La Romaine : Havre de Bluff (417 ha);
  - secteur Tête à la Baleine : île Crescent et baie d'Aylmer Sound (1250 ha), baie Plate (354 ha);
  - secteur Kégaska : baie et anse aux Huîtres;
  - est de la baie Kégaska : Havre Mistassini, baie Pepihtnahu;
  - secteur de Wolf Bay : baie Coacoachou, baie Tertiary Shell, baie Coconipi;

- secteur de St-Augustin : baie St-Augustin;
  - secteur Blanc-Sablon : baie des Belles Amours;
  - herbiers productifs pour plusieurs espèces de poissons (ex. : diverses espèces d'épinoches, plies rouge et lisse), mollusques (ex. : littorine, mye commune), de crustacés (crabe, tourteau, crangon, mysis) et le zooplancton;
  - présence également de concentrations de Fucus sur les barres rocheuses côtières;
- *plaine côtière* :
    - territoire possédant de vastes complexes de tourbières tout à fait particuliers au Québec; influence du climat maritime humide et froid;
    - multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier) et à l'herpétofaune (batraciens).

#### *Faune, flore*

- *rive nord du Saint-Laurent* :
  - importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour de nombreux oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction ou encore comme habitat hivernal; habitats essentiels également pour plusieurs espèces de poissons, crustacés et mollusques;
  - présence de plusieurs espèces de poissons exploitées commercialement et sportivement ou encore d'importance primordiale dans la chaîne alimentaire du Saint-Laurent : saumon atlantique, omble de fontaine anadrome, morue franche, hareng, capelan, maquereau, lançon, éperlan arc-en-ciel (exploitation hivernale à l'embouchure de certaines rivières), lompe; présence également de plusieurs espèces de mollusques et crustacés faisant l'objet d'exploitation (moule bleue, pétoncle, homard, crevette, crabe), dont certaines dépendent des zones d'eau peu profonde; des espèces rares ont été pêchées dans le secteur de Unamen Shipu (dactyloptère et syngnathe brun).
  - présence d'au moins une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
  - présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans plusieurs rivières et ruisseaux le long de la côte;

- présence de plusieurs plages de gravier où vient se reproduire le capelan (Kégaska, Chevery, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon);
  - plusieurs zones d'eau peu profonde et de battures importantes pour la production et l'exploitation de plusieurs mollusques (mye commune, moule bleue);
  - importance primordiale du milieu côtier pour de multiples espèces d'oiseaux;
  - présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) tout au long de la côte; présence de nombreuses colonies d'oiseaux sur plusieurs falaises, îles et îlots : eider à duvet, goélands, sternes, guillemots, mouette tridactyle, petit pingouin, macareux moine, cormorans, océanite à cul-blanc;
  - présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN), région de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) : eider à duvet, mouette tridactyle, petit pingouin, guillemot à miroir, guillemot marmette, arlequin plongeur, bernache du Canada, bernache cravant (en migration), garrot d'Islande, harelde kakawi (en migration et en hiver), harle huppé (en migration et en hiver), macreuses à front blanc et noire (en migration), sterne pierregarin, sterne caspienne (Mécatina), macareux moine, plongeon catmarin, pluvier siffleur (mention historique à Natashquan);
  - importants habitats pour plusieurs espèces de mammifères marins : phoque commun, phoque gris, phoque du Groenland, rorqual bleu, rorqual commun, petit rorqual, baleine à bosse, dauphin à flancs blancs, dauphin à nez blanc, marsouin commun (espèce en situation préoccupante), béluga (espèce menacée) et occasionnellement l'épaulard et le cachalot; présence de nombreuses échoueries de phoques tout au long de la côte;
  - présence occasionnelle de la tortue luth, une espèce marine en situation précaire;
  - présence de quelques refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) : île à la Brume, baie des Loups, îles Sainte-Marie, du Gros Mécatina, de Saint-Augustin, de la baie de Brador;
- *plaine côtière* :
    - nombreuses tourbières étant à l'origine du développement de la cueillette particulière de petits fruits dont la chicoutai;

- présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
- quelques espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
- omble de fontaine : souvent en populations allopatriques, soit comme seule espèce de poisson présente; plusieurs rivières possédant des populations anadromes (qui effectuent leur croissance en eau salée, mais qui viennent se reproduire en eau douce);
- saumon atlantique : espèce présente dans plusieurs rivières;
- éperlan arc-en-ciel : populations venant se reproduire dans plusieurs rivières;
- partie de la MRC située à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la forêt coniférienne boréale (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, garrot d'Islande, arlequin plongeur, bernache du Canada, plongeon huard, plongeon catmarin, hibou des marais (quelques sites, notamment aux environs de Blanc-Sablon);
- projets de parcs nationaux : Région de Harrington Harbour; Natashquan-Aguanus-Kenamu.

## **Pressions**

- *rive nord du Saint-Laurent :*

- changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces, qui aident à protéger les berges de dépôts meubles et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver;
- érosion de la côte à certains endroits (ex. : Blanc-Sablon);
- navigation commerciale (toute la côte);
- activités portuaires;
- rejets locaux d'eaux usées domestiques et municipales (les eaux de surverse sporadiques de la plupart des municipalités équipées en station d'épuration des eaux usées);
- exploration gazière et pétrolière (et éventuelle exploitation) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à risque sur les oiseaux (en périodes de migration et de mue), poissons et mammifères marins;
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans les milieux humides;

- *plaine côtière* :
  - développement local du réseau routier et prolongement possible de la route 138;
  - projet hydroélectrique potentiel : rivière Petit Mécatina;
  - aménagements de pistes d'atterrissage (seule façon d'assurer un accès rapide à plusieurs des petits villages côtiers);
  - circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans certaines tourbières et autres milieux humides.

### **Conséquences**

- dégradation et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides, en particulier à proximité des centres de population; dégradation et perte de milieux humides, ainsi que des biens et services qu'ils fournissent;
- érosion localisée de la côte; érosion touchant par endroits des zones de marais;
- risque élevé de dégradation de milieux humides et de réduction de la diversité faunique et floristique (impacts écologiques et économiques) à la suite d'un éventuel déversement majeur d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

#### ***Des pistes de solution?***

**Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :**

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, les problématiques spécifiques au Saint-Laurent (dont l'érosion de la côte), la biodiversité, les habitats;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable), néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).**

## 2.14 MRC Caniapiscau

### Caractéristiques

#### Territoire

- vaste territoire occupant la partie nord-ouest de la région administrative de la Côte-Nord et couvrant 79 296 km<sup>2</sup>, soit 21,1 % de sa superficie;
- territoire touchant à trois provinces naturelles : les *Laurentides centrales*, au sud de la MRC, le *plateau central du Nord-du-Québec*, en son centre, et le *bassin de la baie d'Ungava* au nord de la MRC;
- territoire prenant la forme d'un haut plateau de buttes et de basses collines dont l'altitude moyenne dépasse les 600 m d'altitude (jusqu'à plus de 700 m); nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité;
- dépôts glaciaires généralement minces, mais parfois épais, en particulier au fond des vallées; présence de sols plus organiques au centre-nord du territoire (tête de la rivière de Pas), ainsi que dans la partie nord-est; nombreux affleurements rocheux;
- territoire touchant trois régions hydrographiques :
  - région hydrographique des *baies James et d'Hudson*, en son centre, qui constitue la tête du bassin hydrographique de la Grande Rivière, qui draine les eaux vers la baie James;
  - région hydrographique *Saint-Laurent Nord-Est*, située au sud de la MRC et qui constitue la tête des bassins versants des rivières aux Outardes, Manicouagan, Sainte-Marguerite et Moisie, qui se jettent dans le Saint-Laurent;
  - région hydrographique de la baie d'Ungava, localisée au nord de la MRC et qui constitue une petite partie de la tête des bassins versants des rivières Caniapiscau (un important affluent de la rivière Koksoak, dont le tronçon supérieur a été aménagé pour dériver ses eaux vers le bassin de la Grande Rivière) et George, qui se jettent dans la baie d'Ungava;
- topographie conditionnant la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de plans et de cours d'eau);
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) sur les cours d'eau;
- présence de multiples lacs, dont l'immense réservoir Caniapiscau (4 318 km<sup>2</sup>) et une partie du réservoir Manicouagan, ainsi que celui du Petit lac Manicouagan;

- eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, en particulier dans les nombreuses tourbières (sols organiques);
- paysage caractérisé par le passage de la pessière à mousses à la forêt résineuse ouverte (pessière à lichens), puis à la toundra forestière, un paysage de landes à lichens et arbustes avec des forêts résineuses ouvertes dans les fonds de vallée abrités et sur les sols organiques; territoire sujet aux incendies;
- territoire conventionné (Convention de la baie James et du Nord québécois et Convention du Nord-Est québécois);
- territoire englobant les villes minières de Fermont et de Schefferville;
- présence de deux communautés autochtones : la communauté innue (Montagnais) de Matimekossh–Lac-John et la communauté naskapie de Kawawachikamach;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

#### *Milieux humides*

- territoire de la MRC possédant 399 762 ha de milieux humides (36,7 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés mais étant probablement constitués en majorité de tourbières ombrotrophes (alimentées exclusivement par les eaux de précipitations) ou de type fen; présence probable de marécages et de marais littoraux en bordure de certains lacs et cours d'eau;
- milieux humides couvrant 5 % de la superficie de ce grand ensemble;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, bernache du Canada, garrot à œil d'or, fuligule à collier, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens).

#### *Faune, flore*

- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :

- omble de fontaine : espèce présente presque partout, parfois en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente);
- ouananiche : particulièrement dans le réservoir Caniapiscau et dans la tête des bassins versants des rivières Manicouagan et aux Outardes;
- touladi : dans la majorité des grands plans d'eau;
- grand brochet : dans la majorité des grands plans d'eau en tête des bassins des rivières Manicouagan et aux Outardes;
- lotte;
- au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- territoire situé majoritairement dans la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : canard noir, arlequin plongeur, macreuse à front blanc, macreuse noire, pygargue à tête blanche, aigle royal;
- territoire de la MRC touchant dans sa partie sud à la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, garrot d'Islande (niche souvent autour de lacs sans poissons), arlequin plongeur, plongeon huard, macreuse à front blanc et macreuse noire (nidification surtout dans la partie nord du territoire), aigle royal;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, bernache du Canada, garrot à œil d'or, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens).

## Pressions

- aménagements hydroélectriques (digues et barrages) qui artificialisent les débits et les variations de niveaux d'eau; aménagement du réservoir Caniapiscau et détournement des eaux de la tête de la rivière Caniapiscau (un affluent de la rivière Koksoak, qui se jette dans la baie d'Ungava), vers le bassin de la Grande Rivière (qui se jette dans la baie James);
- apports de mercure par le transport des polluants atmosphériques, ainsi que par la mise en eau de réservoirs comme celui de la Caniapiscau (effet temporaire);
- marnage dans le réservoir hydroélectrique de la Caniapiscau, qui abrite notamment du touladi;

- exploitation minière dans les régions de Fermont et de Schefferville (activités actuellement en suspens); exploration minière (fer, uranium, silice, cuivre, nickel, diamant), en particulier dans le secteur à l'est du réservoir Caniapiscau; parcs de résidus; utilisation de certains lacs pour y déposer les résidus d'exploitation;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau (route du réservoir de la Caniapiscau), ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- réseau routier (route de Fermont; autour de Schefferville).

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation, inondation) de milieux humides et perte des biens et services qu'ils fournissent;
- libre circulation des poissons limitée par les barrages (réservoirs Manicouagan, Petit lac Manicouagan, Caniapiscau);
- perte d'aires de reproduction pour le touladi dans les réservoirs; impacts sur la population et sur les résultats de pêche.

#### ***Des pistes de solution?***

**Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :**

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité, les habitats;**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche du filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable), néfastes à l'habitat du poisson (cf : *Modalités d'intervention en milieu forestier*, MRN 2000, et *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres*, MPO, région du Québec, 2007).**

### 3.0 MILIEUX HUMIDES PAR BASSINS VERSANTS

Région administrative de la Côte-Nord touchant à quatre régions hydrographiques : *Saint-Laurent Nord-Est* — *baies James et d'Hudson* — *baie d'Ungava* — et *îles du golfe du Saint-Laurent*, qui englobe l'île d'Anticosti.

#### 3.15 Région hydrographique du *Saint-Laurent Nord-Est*

##### Caractéristiques

###### *Territoire*

- vaste territoire occupant plus de 60 % de la région administrative de la Côte-Nord;
- territoire touchant à deux provinces naturelles : les *Laurentides centrales*, dans sa moitié ouest, et le *Plateau de la Basse-Côte-Nord* dans sa moitié est;
- territoire comprenant une partie du fjord de la rivière Saguenay, et donc la partie basse du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite (Saguenay);
- territoire comprenant deux bassins versants prioritaires (Politique nationale de l'eau) :
  - rivière des Escoumins : bassin versant sur lequel œuvre le Conseil de bassin de la rivière des Escoumins (CBRE); bassin versant de 683 km<sup>2</sup> de superficie;
  - rivière aux Anglais : bassin versant sur lequel œuvre le Conseil de bassin de la rivière aux Anglais (CBRA); bassin versant de 445 km<sup>2</sup> de superficie;
- territoire au relief plutôt accidenté prenant la forme d'un grand plateau fortement disséqué avec quelques massifs plus importants : monts Groulx (dont l'altitude atteint les 1 000 m); territoire dominé par les basses collines; la topographie y conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et de cours d'eau);
- socle rocheux composé de roches sédimentaires (quartzite), volcaniques (basalte) et métamorphiques (amphibolite) dans sa partie est (plateau du Petit Mécatina);
- nature granitique du substrat rocheux, qui domine cette région hydrographique, expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité; eaux de surface généralement brunâtres en raison de la présence de fer dans les sédiments et de l'accumulation de tourbe, en particulier dans les nombreuses tourbières;
- moitié est du territoire se présentant sous forme de deux plateaux dont le plus élevé oscille entre 550 et 800 m d'altitude; certains sommets frôlant les 1 000 m d'altitude au nord du lac Magpie;

- nombreux affleurements rocheux; croûte terrestre présentant d'innombrables plissements, en particulier dans la partie à l'est de Havre-Saint-Pierre; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées; grande enclave de sols organiques entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan;
- territoire aux multiples bassins versants coulant du nord au sud; certains bassins d'importance : rivières Manicouagan, Moisie, Natashquan, Petit Mécatina, Romaine, Saint-Augustin; certaines rivières fortement exploitées pour leur potentiel hydroélectrique : rivières Manicouagan, aux Outardes, Betsiamites, Sainte-Marguerite; projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine, ainsi que sur la rivière Petit Mécatina;
- présence de multiples lacs, certains de grande superficie : lacs Walker, Magpie, Fleur-de-May, Musquaro;
- présence de plusieurs réservoirs hydroélectriques : Pipmuacan, Sainte-Anne, Petit Manicouagan; Manicouagan, Manic-3, Manic-2, Outardes-4; autres projets à l'étude (rivières Romaine, Franquelin, Sheldrake, Petit Mécatina);
- paysage essentiellement forestier; domaine de la forêt résineuse, avec la sapinière à bouleau jaune dans l'extrême sud du territoire, puis la sapinière à bouleau blanc et, sur la majeure partie de ce grand ensemble, la pessière à mousses; paysage de toundra forestière sur la Basse-Côte-Nord;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) et rapides sur les cours d'eau;
- populations humaines majoritairement concentrées dans la plaine côtière, en bordure du Saint-Laurent;
- territoire à tenure principalement publique à l'exception de quelques enclaves dans sa partie sud à proximité des villages et villes; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

### Milieux humides

- vaste territoire possédant une infinité de milieux humides dispersés sur l'ensemble du territoire; concentration particulière et caractéristique de vastes complexes de tourbières à plusieurs endroits dans la plaine côtière, en particulier dans le secteur de Havre-Saint-Pierre et dans la partie est; milieux humides majoritairement non classifiés mais probablement constitués surtout de tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par les eaux de précipitations), marécages, de marais et de tourbières de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau ou encore à des tourbières boisées;
- quelques rivières sinueuses avec d'intéressants complexes de milieux humides : rivières Sault aux Cochons, Laval, Magpie Ouest, aux Sauterelles (tête du bassin versant de la rivière Romaine), Katshiputakat (bassin versant Étamamiou), rivière Olomane Ouest;
- présence de marais salés à l'embouchure de certaines rivières, notamment la rivière Sainte-Marguerite (Saguenay), ainsi qu'à l'embouchure des rivières Petite Bergeronnes, Grande Bergeronnes, Bersimis, aux Outardes, Portneuf;
- grands bassins versants des rivières Saint-Paul (86 886 ha), Petit Mécatina (83 723 ha), Manicouagan (76 764 ha), Romaine (58 503 ha), Moisie (53 020 ha), Natashquan (40 903 ha) et Saint-Augustin (35 413 ha) possédant les plus grandes superficies en milieux humides, mais leur proportion demeure faible (sauf les rivières Nétagamiou et Saint-Paul, qui possèdent respectivement 12,8 % et 12,3 % de leur superficie en milieux humides); plus fortes proportions de milieux humides dans les petits bassins versants situés majoritairement dans la plaine côtière (ex. : Petite rivière Natashquan);
- bassins versants prioritaires des rivières des Escoumins et aux Anglais possédant respectivement 728 ha (1,1 % du bassin versant) et 353 ha (0,8 % du bassin versant) de milieux humides;
- bassins versants des rivières Petit Mécatina (19 294 km<sup>2</sup>), Romaine (14 285 km<sup>2</sup>) et Sheldrake (1 166 km<sup>2</sup>), coulant toutes à partir de la province naturelle du *Plateau de la Basse-Côte-Nord* et visées par des projets de développement hydroélectrique, comptant respectivement 83 723 ha, 58 503 ha et 876 ha de milieux humides représentant respectivement 4,3 %, 4,1 % et 0,8 % de leur superficie respective; milieux humides de la rivière Romaine concentrés particulièrement dans la tête du bassin versant et dans sa partie basse coulant dans la plaine côtière (tourbière); milieux humides du bassin de la rivière Petit Mécatina dispersés sur l'ensemble du bassin versant, mais avec une concentration particulière dans la partie basse coulant dans la plaine côtière (tourbières);
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or) et à l'herpétofaune (batraciens);
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière, particulièrement dans la portion sud-ouest du territoire.

### *Faune, flore*

- présence d'espèces de poissons en situation précaire : anguille d'Amérique (dans la majorité des rivières, y compris la Sainte-Marguerite, qui se jette dans la rivière Saguenay; omble chevalier oquassa (quelques lacs dispersés sur le territoire);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, souvent en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente);
  - populations anadromes d'ombles de fontaine dans les rivières : Sainte-Marguerite (dans le Saguenay), Laval et Trinité, où l'activité de pêche est organisée; pêche sportive effectuée également le long des parois du fjord du Saguenay;
  - saumon atlantique : nombreuses rivières, dont : Sainte-Marguerite (Saguenay), Laval, Trinité, Betsiamites (Bersimis), Godbout, aux Rochers, Moisie, Saint-Jean, Mingan, Romaine, Watshishou, Natashquan, Olomane, Étamiou, Saint-Augustin, Saint-Paul;
  - ouananiche : bassins versants des rivières aux Outardes, Manicouagan, Godbout; abondante en de nombreux endroits dans les bassins versants des rivières Aguanish, de la Corneille, Magpie, Musquanousse, Musquaro, Nabisipi, Nathashquan, Watshishou, Petite Watshishou, Piashti, Romaine, Véco, Washicoutai; souvent au-delà de la limite de migration du saumon atlantique;
  - touladi : dans la majorité des grands bassins versants (Sault aux Cochons, Betsiamites, aux Outardes, Manicouagan, Moisie), en particulier dans les grands lacs et réservoirs;
  - grand brochet : présence occasionnelle dans les grands bassins versants, en particulier dans les réservoirs; bassins versants Magpie, Romaine, Aguanish, Natashquan; pratiquement la principale espèce exploitée sportivement dans le secteur de Fermont;
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- présence de plusieurs territoires fauniques : une réserve faunique (Port-Cartier–Sept-Îles), plusieurs zones d'exploitation contrôlée (sept zecs-faune : Nordique, D'Iberville, Varin, Labrieville, Forestville, Trinité et Matimek et cinq zecs-saumon : Rivière-des-Escoumins, Rivière-Laval, Rivière-de-la-Trinité, Rivières-Godbout-et-Mistassini, Rivière-Moisie) et plusieurs pourvoies à droits exclusifs, en particulier dans le secteur sud-ouest du territoire;

- secteur du réservoir Manicouagan, de l'île René-Levasseur et des monts Groulx constitué en réserve mondiale de la biosphère (Manicouagan-Uapishka);
- présence du Parc national du Saguenay en bordure de la rivière Saguenay, comprenant la baie de la rivière Sainte-Marguerite;
- projets de Parcs nationaux : Natashquan-Agvanus-Kenamu et Région de Harrington Harbour (en Basse-Côte-Nord);
- territoire situé presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *forêt coniférienne boréale* (RCO-8) pour laquelle les espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, garrot d'Islande (niche souvent autour de lacs sans poissons; concentrations particulières au nord de Sept-Îles, au sud-est du réservoir Manicouagan et à l'est du lac Sainte-Anne), plongeon huard, plongeon catmarin (Basse-Côte-Nord surtout), butor d'Amérique (partie sud-ouest du territoire); macreuse à front blanc et macreuse noire (nidification surtout dans la partie nord du territoire), hibou des marais;
- mesures de conservation (protection/restauration) réalisées en partenariat par CI : Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, zec Côte-Nord (Forestville), rivière Amédée (Baie-Comeau), tourbière de Sept-Îles (plaine Checkley).

## Pressions

- développement urbain (plusieurs villes et villages situés à proximité de la côte et des milieux humides) et industriel (Baie-Comeau et Sept-Îles);
- exploration minière (fer, uranium); exploitation minière (mines de fer de Fermont et de Gagnon [activités actuellement en suspens] dans le bassin versant de la rivière Moisie; mines de fer du lac Allard, dans le bassin versant de la rivière Romaine); parcs de résidus miniers (dans certains cas, les résidus ont été déposés dans des lacs), transformation du minerai (Sept-Îles, Port-Cartier); parcs de résidus miniers orphelins;
- aménagements de centrales hydroélectriques sur certaines rivières : rivières Betsiamites (Bersimis), aux Outardes, Manicouagan, Sainte-Marguerite, Portneuf, Sault-aux-Cochons, Magpie; projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine (construction de routes d'accès, camps, barrages et autres infrastructures); autres projets à l'étude : rivières Franquelin, Sheldrake et Petit Mécatina;
- exploitation forestière (récolte, réseau routier), principalement dans la portion Ouest du territoire; exploitation forestière sur les terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- exploitation de la tourbe (aussi de la «terre noire») dans plusieurs tourbières, en particulier dans la partie ouest de la plaine côtière (péninsule de Manicouagan, Escoumins, Longue-Rive, Port-Cartier, Sept-Îles);

- polluants atmosphériques industriels qui augmentent, dans certains secteurs, l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;
- développement de la villégiature sur certains plans d'eau, qui entraîne souvent une destruction du couvert végétal et une dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- réseau routier, y compris les routes menant à Fermont et autour de la ville, ainsi que le projet du prolongement éventuel de la route 138;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau, ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine;
- marnage dans certains réservoirs hydroélectriques, notamment ceux abritant du touladi;
- développement de la production de petits fruits, comme les canneberges (Ragueneau) et les bleuets, qui peut affecter certaines tourbières ou certaines terres hautes adjacentes aux milieux humides;
- circulation de véhicules tout terrain (VTT) dans plusieurs tourbières (Péninsule de Manicouagan, complexes de tourbières du secteur de Havre-Saint-Pierre) et autres milieux humides.

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) de milieux humides et perte des biens et services qu'ils fournissent;
- perte de certains milieux humides par remblayage et artificialisation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- libre circulation des poissons limitée par plusieurs barrages;
- acidification des eaux dans certains secteurs;
- perte d'aire de reproduction pour le touladi dans certains réservoirs (ex. : réservoirs Pipmuacan, Manicouagan, Outardes-4); impacts sur la population et sur les résultats de pêche.

### 3.16 Île d'Anticosti (région hydrographique des îles du golfe Saint-Laurent)

#### Caractéristiques

##### *Territoire*

- territoire compris à l'intérieur de la province naturelle de *l'estuaire et du golfe Saint-Laurent* et couvrant 7 858 km<sup>2</sup> de superficie (la superficie peut différer selon le découpage utilisé en géomatique), soit 2 % de la région administrative (en incluant la superficie de *l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent*); territoire faisant partie de la MRC de la Minganie;
- territoire constitué de calcaires argileux et fossilifères et présentant un réseau karstique assez unique au Québec; territoire atteignant 300 mètres d'altitude en son centre; roches sédimentaires favorables à des eaux limpides et minéralisées sur la majorité des rivières;
- territoire doté de plusieurs bassins versants de superficies variées; principaux bassins versants : rivière Jupiter, rivière aux Saumons;
- présence de chutes sur certaines rivières : Vauréal, ruisseau Kalamazoo (bassin versant de la rivière à l'Huile).

##### *Milieux humides*

- milieux humides (non classifiés) couvrant 90 078 ha de superficie, soit 8,3 % des milieux humides de la région administrative de la Côte-Nord;
- milieux humides représentant 11,5 % de la superficie de l'île;
- milieux humides en apparence largement dominés par les tourbières, en particulier dans la partie est et au centre de l'île; aussi de l'eau peu profonde, des marais littoraux et des marais;
- bassins versants possédant les plus grandes superficies de milieux humides : rivières aux Saumons (6 267 ha, soit 17,4 % de sa superficie), du Renard (5 603 ha, soit 48,3 % de sa superficie), Jupiter (4 151 ha, soit 4,4 % de sa superficie), Prinista (3 692 ha, soit 29,9 % de sa superficie), Schmitt (3 089 ha, soit 22,8 % de sa superficie), de la Chaloupe (2 605 ha, soit 12,4 % de sa superficie), Vauréal (2 520 ha, soit 13,2 % de sa superficie), Petite rivière de la Loutre (2 391 ha, soit 21,9 % de sa superficie);
- plusieurs bassins versants possédant d'importantes proportions de milieux humides : rivière du Renard (48,3 %), rivière Prinista (29,9 %), Petite rivière de la Loutre (21,9 %), rivière Schmitt (22,8 %), rivière Bell (16,2 %), rivière Dauphiné (16,1 %);
- marais productifs pour plusieurs espèces de sauvagine (canard noir, sarcelle d'hiver, bernache du Canada).

### *Faune, flore*

- territoire aux eaux cristallines et froides et particulièrement favorables aux salmonidés : saumon atlantique, omble de fontaine (particulièrement dans sa forme anadrome); importance de cette activité réputée de pêche dans l'économie de l'île;
- présence d'une espèce de poisson en situation précaire : anguille d'Amérique;
- présence de frayères d'éperlan arc-en-ciel dans plusieurs rivières autour de l'île;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN (Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord) : pygargue à tête blanche, canard noir, bernache du Canada;
- présence de quelques aires protégées qui protègent certains milieux humides sur leur territoire : parc national d'Anticosti; réserves écologiques du Grand-Lac-Salé (au sud de l'île) et de la Pointe-Heath (pointe est de l'île).

### **Pressions**

- changements climatiques qui risquent de modifier passablement le niveau de la mer (on estime que le niveau de l'Atlantique a augmenté de plusieurs centimètres au cours du dernier siècle et qu'il pourrait augmenter encore plus au cours du prochain siècle), ainsi que la diminution de la formation des glaces, qui aident à protéger les berges et les milieux humides de l'action des vagues et des vents d'hiver; effets prévisibles également sur le régime d'écoulement des eaux (pluies torrentielles, étiages sévères);
- broutage excessif du cerf à certains endroits;
- exploration gazière et pétrolière sur l'île;
- circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans certains milieux humides.

### **Conséquences**

- dégradation et perte de certains milieux humides par remblayage et dénaturation des rives et des terres hautes adjacentes aux milieux humides; perte des biens et services qu'ils fournissent;
- rivière Jupiter connaissant déjà des épisodes où l'eau filtre au travers des galets, bloquant ainsi temporairement la montaison du saumon et de la truite de mer;
- érosion de la côte dont le transport des matériaux par la mer peut entraîner temporairement l'impossibilité pour les saumons et les truites de mer d'accéder aux cours d'eau (rivière Jupiter).

### **3.17 Région hydrographique des baies James et d'Hudson (partie située dans la région administrative de la Côte-Nord)**

#### *Territoire*

- partie de la région hydrographique représentée par le bassin versant (tête) de la Grande Rivière occupant la partie nord-ouest de la région administrative de la Côte-Nord et couvrant 37 432 km<sup>2</sup>, soit 10 % de la région de la Côte-Nord;
- territoire prenant la forme d'un haut plateau de buttes et de basses collines dont l'altitude moyenne dépasse les 600 m d'altitude (jusqu'à plus de 700 m); nature granitique du substrat rocheux expliquant la faible minéralisation des eaux et leur relative faible productivité;
- topographie conditionnant la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de plans et de cours d'eau);
- nombreux affleurements rocheux; dépôts glaciaires généralement minces, mais plus épais au fond des vallées;
- présence de multiples lacs, dont l'immense réservoir Caniapiscau, qui détourne les eaux de la tête de la rivière Caniapiscau (un affluent de la rivière Koksoak qui se jette dans la baie d'Ungava) vers la Grande Rivière, qui se jette dans la baie James;
- paysage dominé par la forêt résineuse ouverte (pessière à lichens);
- topographie favorisant la présence de chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) sur les cours d'eau;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- territoire conventionné (Convention de la Baie James et du Nord québécois et Convention du Nord-Est québécois).

### *Milieux humides*

- bassin versant possédant 201 923 ha de milieux humides (18,6 % des milieux humides de la Côte-Nord), presque tous non classifiés mais étant probablement constitués en majorité de tourbières ombrotrophes (alimentées exclusivement par les eaux de précipitations), de tourbières boisées ou des tourbières de type fen généralement associées à des lacs et cours d'eau; présence probable de marécages et de marais littoraux en bordure de certains lacs et cours d'eau;
- milieux humides représentant 5,4 % de la superficie de cette partie du bassin versant;
- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, garrot à œil d'or, sarcelle d'hiver, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens).

### *Faune, flore*

- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présente presque partout, parfois en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente);
  - ouananiche : particulièrement dans le réservoir Caniapiscau;
  - touladi : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - grand brochet : dans la majorité des grands plans d'eau;
  - lotte;
  - au printemps, certaines de ces espèces, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une activité qui génère des retombées socio-économiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- région hydrographique située presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, arlequin plongeur, macreuse à front blanc, macreuse noire, pygargue à tête blanche (principalement dans le secteur du réservoir Caniapiscau).

### **Pressions**

- aménagements hydroélectriques (digues et barrages) qui artificialisent les débits et les variations de niveaux d'eau; aménagement du réservoir Caniapiscau et détournement des eaux de la tête de la rivière Caniapiscau (un affluent de la rivière Koksoak qui se jette dans la baie d'Ungava), vers le bassin de la Grande Rivière, qui se jette dans la baie James;

- apports de mercure par le transport des polluants atmosphériques, ainsi que par la mise en eau de réservoirs (effet temporaire) comme celui de la Caniapiscau;
- marnage dans le réservoir hydroélectrique de la Caniapiscau, qui abrite notamment du touladi;
- exploration minière (fer, uranium, silice, cuivre, nickel, diamant), en particulier dans le secteur à l'est du réservoir Caniapiscau;
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau (route du réservoir de la Caniapiscau), ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins forestiers graveleux et sablonneux;
- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine.

### **Conséquences**

- dégradation (comblement, fragmentation) de milieux humides et perte des biens et services qu'ils fournissent;
- libre circulation des poissons limitée par les barrages (réservoir Caniapiscau);
- dégradation de l'habitat du poisson par endroits;
- perte d'aires de reproduction pour le touladi dans le réservoir Caniapiscau et impacts sur la population de touladi et sur les résultats de pêche.

### **3.18 Région hydrographique de la baie d'Ungava (partie située dans la région administrative de la Côte-Nord)**

#### **Caractéristiques**

##### *Territoire*

- partie de la région hydrographique constituée de deux portions de la tête des bassins versants des rivières Caniaspiscau, un affluent de la rivière Koksoak, et George;
- parties des bassins versants couvrant 5 730 km<sup>2</sup> de superficie pour la Caniapiscau (Koksoak) et 3 545 km<sup>2</sup> pour celui de la George;
- petite partie (4 145 km<sup>2</sup>) de la province naturelle du même nom touchant à la partie nord de la région administrative représentant à peine 1 % de la superficie de la région de la Côte-Nord; territoire occupant une bande relativement étroite à l'extrême nord de la région administrative;
- territoire englobant la ville minière de Schefferville, ainsi que la communauté innue (Montagnais) de Matimekosh–Lac-John et la communauté naskapie de Kawawachikamach;
- territoire prenant la forme d'un plateau de basses collines et de buttes dont l'altitude moyenne avoisine les 500 m; nombreux affleurements rocheux;
- dépôts glaciaires généralement minces, mais parfois épais, en particulier au fond des vallées; présence de sols plus organiques au centre du territoire (tête de la rivière de Pas), ainsi que dans la partie est;
- topographie favorisant la présence de nombreuses chutes (constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons) sur les cours d'eau;
- territoire constituant la tête du bassin versant de la rivière George, qui draine les eaux vers la baie d'Ungava; présence de nombreux lacs, la plupart de petite superficie; eaux souvent foncées en raison de la présence de fer dans les sédiments et des acides humiques des sols organiques;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- paysage de landes à lichens et arbustes avec des forêts résineuses ouvertes dans les fonds de vallée abrités et sur les sols organiques; territoire sujet aux incendies;

### Milieux humides

- partie du bassin versant de la rivière Caniapiscou (Koksoak) possédant 21 945 ha de milieux humides (2 % des milieux humides de la Côte-Nord), tous non classifiés, mais étant probablement constitués en majorité de tourbières, de marécages et de marais littoraux;
- partie du bassin versant de la rivière George possédant 71 672 ha de milieux humides (6,6 % des milieux humides de la Côte-Nord), tous non classifiés, mais étant probablement constitués en majorité de tourbières, de marécages et de marais littoraux;
- milieux humides couvrant 20,2 % de la superficie du bassin versant de la rivière George et 3,8 % de celui de la rivière Caniapiscou (Koksoak).

### Faune, flore

- multitude de petits milieux humides favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, bernache du Canada, garrot à œil d'or, sarcelle d'hiver, macreuse à front blanc, macreuse noire) et à l'herpétofaune (batraciens);
- plusieurs espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
  - omble de fontaine : espèce présentes, notamment le grand brochet, utilisent les milieux humides et les plaines inondables pour la reproduction;
- l'offre variée pour la pêche est à la base d'une importante activité qui génère des retombées socioéconomiques évaluées à près de 45 M\$/an pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord;
- partie de la région hydrographique située presque exclusivement à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la *Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne* (RCO-7) pour laquelle des espèces d'oiseaux suivantes pourraient être désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : canard noir, arlequin plongeur, macreuse à front blanc, macreuse noire.

### Pressions

- exploration et exploitation minière (Schefferville, où les activités sont actuellement en suspens); utilisation de certains lacs pour y déposer les résidus d'exploitation;
- réseau routier (autour de Schefferville);
- exploration minière (fer, uranium, silice, cuivre, nickel, diamant);
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus de la mauvaise installation de certaines traverses de cours d'eau (routes autour de Schefferville), ainsi que par l'entretien et le ruissellement de l'eau à travers le réseau de chemins graveleux et sablonneux;

- fragmentation de l'habitat du poisson due à des ponceaux limitant ou obstruant le passage du poisson; ceci est particulièrement dommageable pour des espèces effectuant des migrations comme l'omble de fontaine.

### **Conséquences**

- dégradation et perte des milieux humides et des biens et services qu'ils procurent (filtres, éponges naturelles contre les variations de débits, habitats pour de nombreuses espèces);
- dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson;
- apports de contaminants dans l'eau (métaux lourds) pouvant affecter la chair des poissons.





## Merci à nos partenaires

North American Waterfowl  
Management Plan



Plan nord- américain de  
gestion de la sauvagine

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

Affaires municipales  
et Régions

Québec 

Ressources naturelles  
et Faune

Québec 



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service